

2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Conseil municipal du 19 janvier 2026

Les  *onts d'Aunay*

TABLE DES MATIERES

Préambule	2
I. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE	2
1. Situation internationale et nationale	2
2. Le projet de loi de Finances 2026 (PLF 2026) NON ADOPTÉ.....	3
Fiscalité	3
Dotation de Fonctionnement :.....	3
Financement des investissements :	4
3. Les perspectives pour 2026	4
II. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2025	5
1. Capacité d'autofinancement.....	5
2. une relative stabilité des recettes de fonctionnement.....	5
3. Une baisse des dépenses de fonctionnement (-290 k€ PAR RAPPORT A 2024).....	6
4. Synthèse de la section de fonctionnement.....	7
5. Excédent de l'exercice.....	9
6. Investissements et endettement.....	9
Bilan de l'investissement 2020-2026	10
Que fait-on avec 100 € en 2025 ?.....	11
Endettement (budget principal uniquement)	12
III. STRATEGIE FINANCIERE ET CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF 2026	13
1. Impact de la loi de finances sur la construction budgétaire 2026	13
2. Construction budgétaire 2026 EN PERIODE DE RENOUVELLEMENT DE L'assemblee municipale.....	13
Recettes de fonctionnement :	13
Dépenses de fonctionnement :	15
section d'investissement.....	17
Rétrospective et Prospective financière	17
V. SITUATIONS FINANCIERES 2025 DES REGIES TRANSFEREES	18
1. Régie de l'eau potable	18
Situation financière au 31/12/2025.....	18
Bilan des travaux d'eau potable, période 2020 – 2025 : 3,318 millions d'euros de travaux réalisés.....	21
Endettement du budget de l'eau potable : 2 emprunts indexés sur le livret A	21
2. Régie de l'assainissement	22
Situation financière au 31/12/2025.....	22
Bilan des travaux d'assainissement, période 2020 – 2025 : 7,2 millions d'euros de travaux réalisés.....	24
Endettement du budget de l'assainissement : 2 emprunts indexés sur le livret A et 2 emprunts à taux zéro	24
Photovoltaïque (Régie non transférée).....	25
Conclusion	26

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la commune (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. La commune bien qu'appartenant à une strate inférieure a choisi d'apporter une information large sur l'état des finances municipales ;

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

I. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1. SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte international encore marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques.

Si la croissance mondiale reste modérée, plusieurs facteurs — comme la maîtrise progressive de l'inflation, la stabilité des prix de l'énergie et les ajustements des politiques monétaires — contribuent à une amélioration prudente du climat économique.

Toutefois, les tensions géopolitiques et la volatilité des marchés rappellent la nécessité de demeurer vigilant face à des évolutions parfois rapides.

Les communes, en particulier les communes rurales ou périurbaines de taille moyenne, doivent composer avec l'évolution de leurs charges de fonctionnement, la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux, ainsi que les attentes croissantes des habitants en matière de services et d'équipements.

Pour une commune de 4 800 habitants comme la nôtre, ces évolutions se traduisent par la nécessité d'un pilotage budgétaire rigoureux, permettant de préserver l'équilibre financier tout en maintenant un niveau d'investissement adapté au développement local.

Dans ce contexte, le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 vise à présenter les principaux éléments de cadrage économique, à analyser les tendances susceptibles d'influencer la situation budgétaire de la commune et à proposer les orientations qui guideront la préparation du budget primitif.

En fonctionnement, il s'agira de reprendre les éléments de contexte 2025, en ajustant sur la base des évolutions connues en début 2026, telles que les augmentations de cotisations retraites actées dans la loi de finances 2025 (+3% par an pendant 4 ans), l'augmentation de 20 % de notre police d'assurances conséquence de la forte sinistralité 2024 (incendie à l'école) et certaines baisses de recettes.

En investissement, le budget primitif reprendra les reports, les opérations pluriannuelles et les emprunts.

FISCALITE

BASES DE LA TAXE FONCIERE, REVALORISATIONS ANNUELLES :

- La taxe foncière (sur les propriétés bâties) est calculée à partir de la **valeur locative cadastrale** de l'immeuble : c'est l'assiette fiscale.
- Chaque année, cette valeur locative subit une **revalorisation forfaitaire** indexée sur l'inflation (via l'INSEE et l'Indice des prix à la consommation harmonisé, l'IPCH). Ce mécanisme assure que les montants reflètent l'évolution des prix. En 2026, cette revalorisation devrait être de 0,8%.

Année	Revalorisation des valeurs locatives cadastrales (votée en Loi de Finances*) base 100 en 2016	Revalorisation annuelle votée en loi de finances en %
2017	100,04	0,04
2018	101,28	1,24
2019	103,48	2,20
2020	104,68	1,20
2021	104,88	0,20
2022	108,28	3,40
2023	115,38	7,10
2024	119,28	3,90
2025	120,98	1,70
2026	121,95	0,80

CE QUI POURRAIT CHANGER EN 2026 : C'EST LA MISE A JOUR DES « BASES FONCIERES » :

Pour 2026, un changement notable est prévu : l'administration prévoit de **mettre à jour les fichiers qui servent à définir la base foncière** — en y intégrant des éléments de confort comme l'eau courante, l'électricité, les WC, les lavabos, etc., dans les logements qui en bénéficient.

Cette mise à jour pourrait concerner **environ 7,4 millions de logements**.

Pour ces logements, l'impact attendu est en moyenne une **hausse d'environ +63 € de taxe foncière**.

Cela signifie que même si **le taux fixé par la commune n'évolue pas**, l'augmentation découlerait uniquement de l'élévation de l'assiette fiscale (la base), via ces éléments désormais pris en compte.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA REFORME PLUS LARGE DE LA VALEUR LOCATIVE :

Depuis longtemps, les valeurs locatives cadastrales utilisées comme base datent **de 1970-1978** dans de nombreux cas.

Une réforme a été prévue pour actualiser ces valeurs, pour qu'elles soient davantage alignées sur la valeur réelle des loyers et du marché, ce qui pourrait rééquilibrer certaines inégalités entre logements anciens/neufs, selon les zones.

Initialement, cette réforme devait commencer à produire des effets en 2026.

Mais ce calendrier a été repoussé : l'entrée en vigueur a été décalée à 2028.

EN RESUME : CE QUE CELA SIGNIFIE :

Pour de nombreux propriétaires (environ 7,4 millions de logements concernés), la **base de calcul de la taxe foncière pourrait augmenter**, non pas à cause d'un changement de taux, mais parce que des **éléments de confort seront désormais intégrés dans l'assiette**.

En pratique, cela représenterait en moyenne un **complément d'environ 63 € par logement concerné**.

Mais cette somme est une moyenne, recouvrant d'importantes disparités. Cette somme fait l'impasse sur l'autre paramètre du calcul : le taux

Pour l'ensemble des logements non concernés, l'évolution de la taxe dépendra surtout de la revalorisation annuelle donc de l'inflation et des décisions locales (taux communaux).

Les taux communaux de taxes seront inchangés en 2026.

DOTATION DE FONCTIONNEMENT :

Pour les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Rurale avec des bonus spécifiques, la perte du bonus (si la réforme du projet de loi de finances est appliquée) pourrait se traduire par une baisse des marges de fonctionnement/comptes courants.

En effet le dispositif de garantie lié à la DSR est revu : la suppression du bonus de 30 % pour les communes en « zone France Ruralités Revitalisation » risque de diminuer les ressources des communes concernées comme la nôtre.

CE QUI POURRAIT RESTER FAVORABLE AUX COMMUNES RURALES :

- Le PLF 2026 institue un nouveau dispositif : le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), qui fusionne la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la Dotation politique de la ville (DPV).
- Officiellement, le FIT est ciblé en priorité vers les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) « ruraux » selon la définition de l'INSEE, ce qui signifie que les territoires réellement ruraux restent dans le périmètre.
- La fusion pourrait simplifier les démarches administratives : un cadre unifié remplace plusieurs dispositifs, ce qui pourrait alléger les contraintes pour les petites communes.

CE QUI POSE UN RISQUE EN PARTICULIER POUR LES PETITES COMMUNES :

Le passage des anciennes dotations (DETR, DSIL, DPV) dans un fonds unifié s'accompagne d'une réduction globale des crédits : le montant du FIT (1,416 milliard d'€ en autorisations d'engagement) est légèrement inférieur à la somme des enveloppes 2025 des dotations anciennes.

Plusieurs amendements déposés au Sénat visent à supprimer l'article créant le FIT — ce qui reflète l'inquiétude sur la pérennité d'un soutien ciblé aux territoires ruraux.

En cas de mise en œuvre telle quelle, certains craignent une **concurrence accrue entre territoires** (zones rurales / périurbaines / urbaines) pour l'attribution des dotations, ce qui pourrait désavantager les petites communes avec peu de ressources en ingénierie ou en capacité à monter des projets.

CE QUE CELA PEUT CHANGER CONCRETEMENT POUR UNE COMMUNE COMME LA NOTRE :

Pour des projets d'investissement — rénovation de bâtiments publics, infrastructures, aménagements — l'accès au financement via le FIT reste possible, mais avec des **budgets globalement plus serrés**. Il faudra donc être **plus compétitif** (montage de projet soigné, dossiers solides) pour obtenir des subventions.

La **visibilité** des aides pourrait être moins assurée qu'avec la DETR seule : en cas de forte demande dans d'autres communes (urbaines ou plus grandes), les petites communes rurales pourraient être moins prioritaires.

EN RESUME — UN CONTEXTE PLUS COMPETITIF ET INCERTAIN :

Le PLF 2026 tente de simplifier le dispositif de soutien aux communes via le FIT — ce qui pourrait aider à alléger les démarches. Mais cette simplification s'accompagne d'une **contraction des enveloppes**, et d'un système de dotations plus **concurrentiel**, **moins ciblé** qu'auparavant. Pour les communes rurales, cela signifie qu'il faudra **être plus stratégiques, proactives, bien préparées** pour défendre leurs projets — sans garantie que les financements soient aussi réguliers qu'avant.

3. LES PERSPECTIVES POUR 2026

Il est proposé d'établir le budget primitif comme suit :

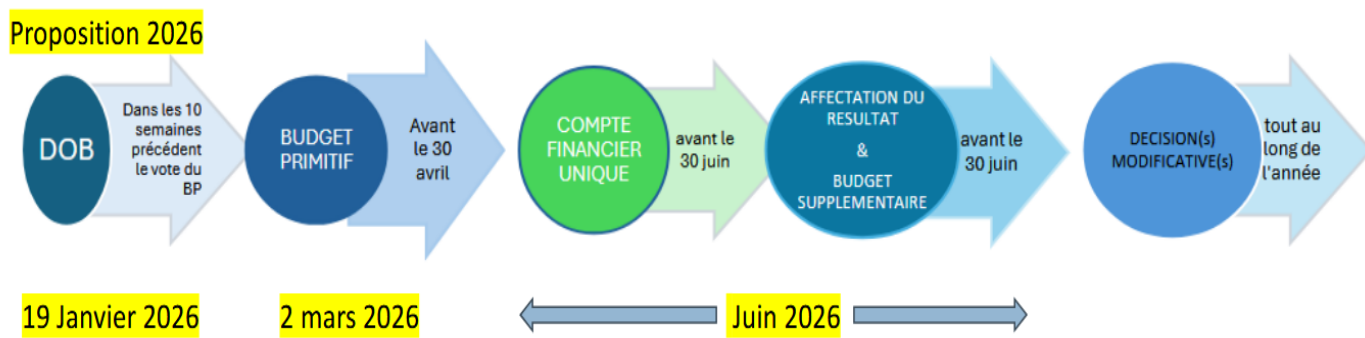
- **Section de fonctionnement** : sur la base de l'exécution budgétaire 2025, en intégrant les ajustements liés aux transferts de compétence « eau » et « assainissement », ainsi que les augmentations déjà connues.
- **Section d'investissement** : à partir des reports 2025 concernant les subventions et les marchés publics, des opérations d'investissement pluriannuelles, ainsi que des remboursements d'emprunts.

En raison de la complexité des opérations de clôture budgétaire liée aux transferts de compétence, le budget primitif principal et celui dédié au photovoltaïque seront présentés **sans reprise des résultats des exercices antérieurs**.

Les **comptes financiers** seront soumis à l'approbation du conseil municipal entre le **1er avril et le 30 juin 2026**. Les **résultats de l'exercice 2025** seront ensuite intégrés dans des **budgets supplémentaires**.

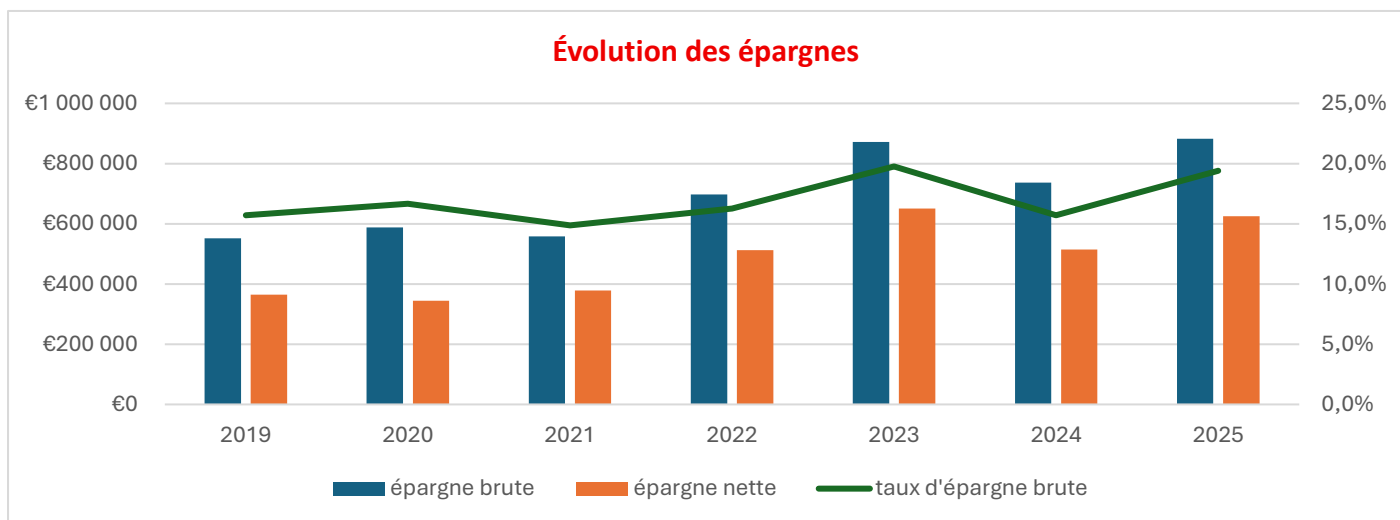
Par ailleurs, au cours de l'exercice 2026, les décisions modificatives budgétaires pourront être mobilisées afin d'intégrer les orientations arrêtées par la nouvelle assemblée municipale.

➔ Calendrier budgétaire 2026 validé à la commission des finances du 3 décembre 2025



II. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2025

1. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



L'épargne brute = CAF Brute = Recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actif – Dépenses réelles de fonctionnement hors production immobilisée
 L'épargne nette = CAF nette = CAF brute – Remboursement du capital des emprunts



Avec une épargne brute proche de 20 %, la collectivité dispose d'un niveau de financement interne confortable..

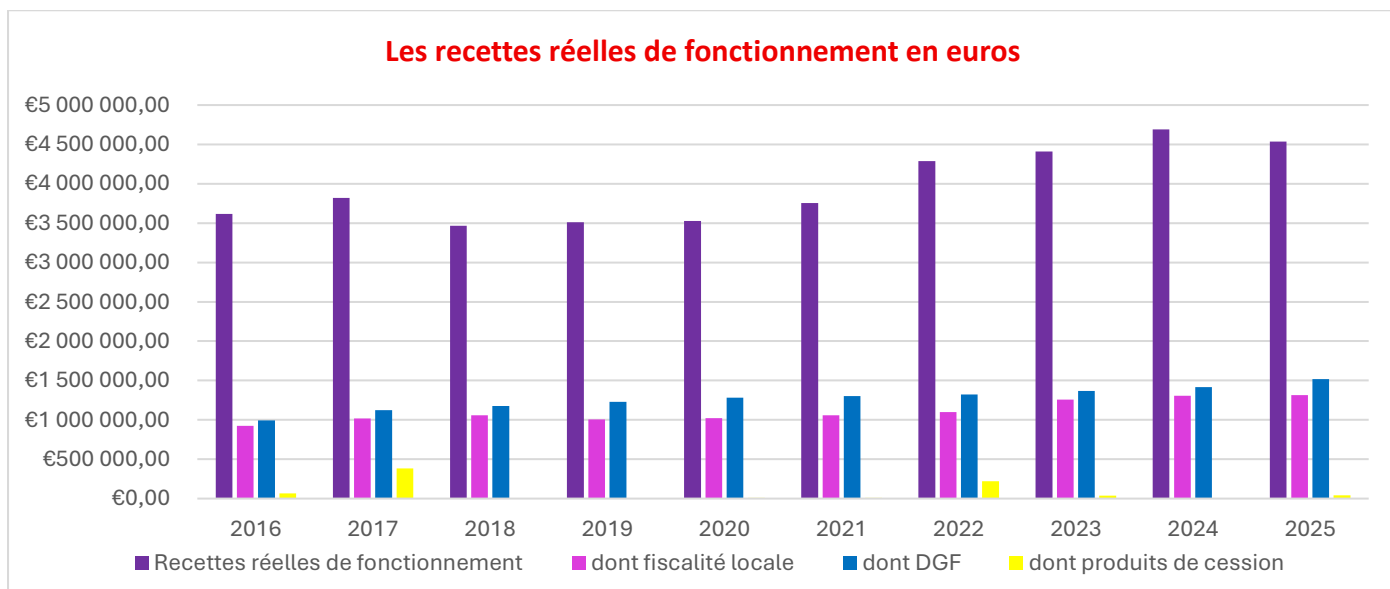
L'épargne nette, dégagée après remboursement de l'échéance en capital de la dette, est par ailleurs supérieure en 2025 à celle constatée en 2019, traduisant ainsi une bonne santé financière.

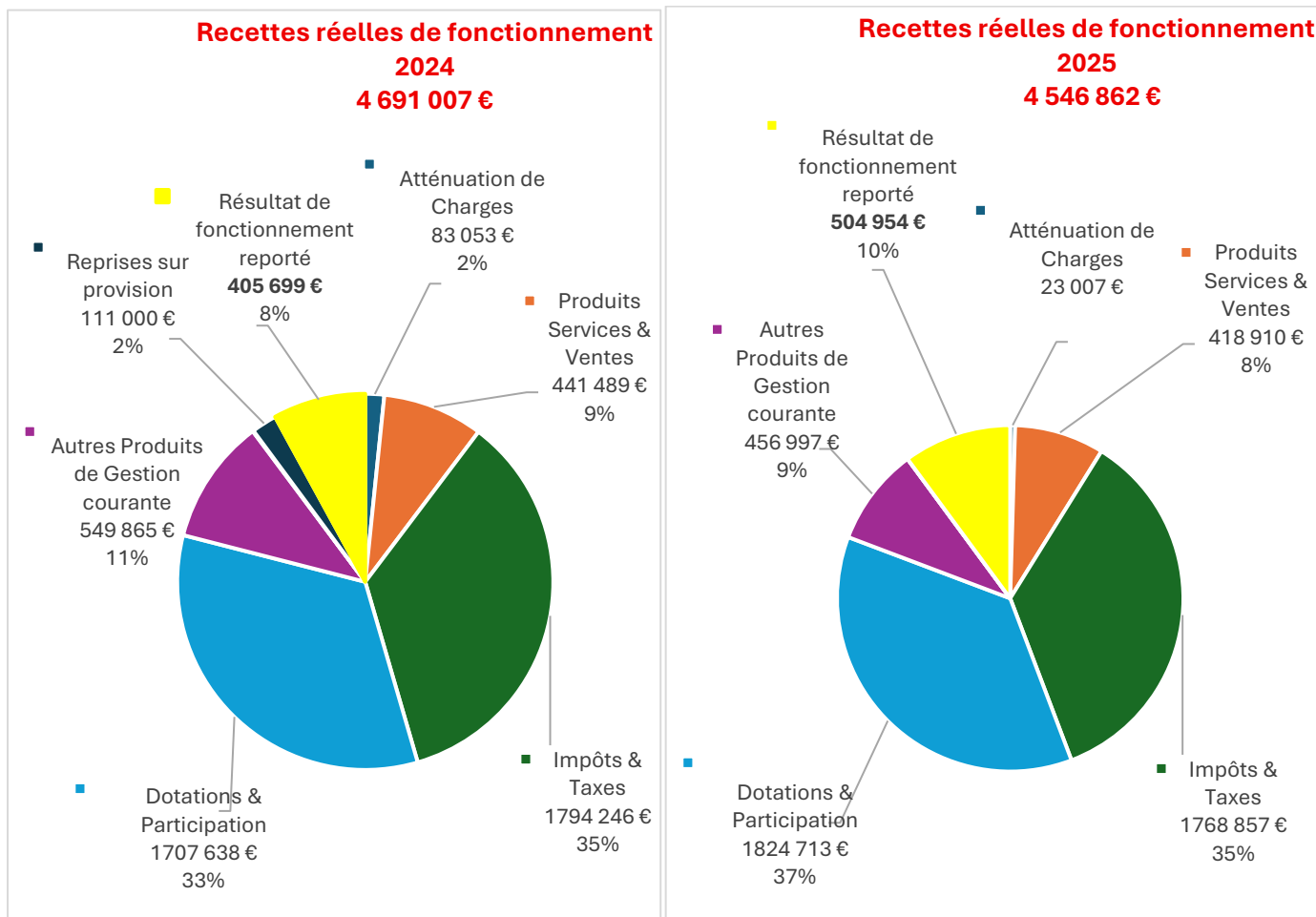
La commune, qui a souscrit des emprunts pour financer son important programme d'investissement, dispose des capacités nécessaires pour assurer le remboursement de sa dette.

2. UNE RELATIVE STABILITE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

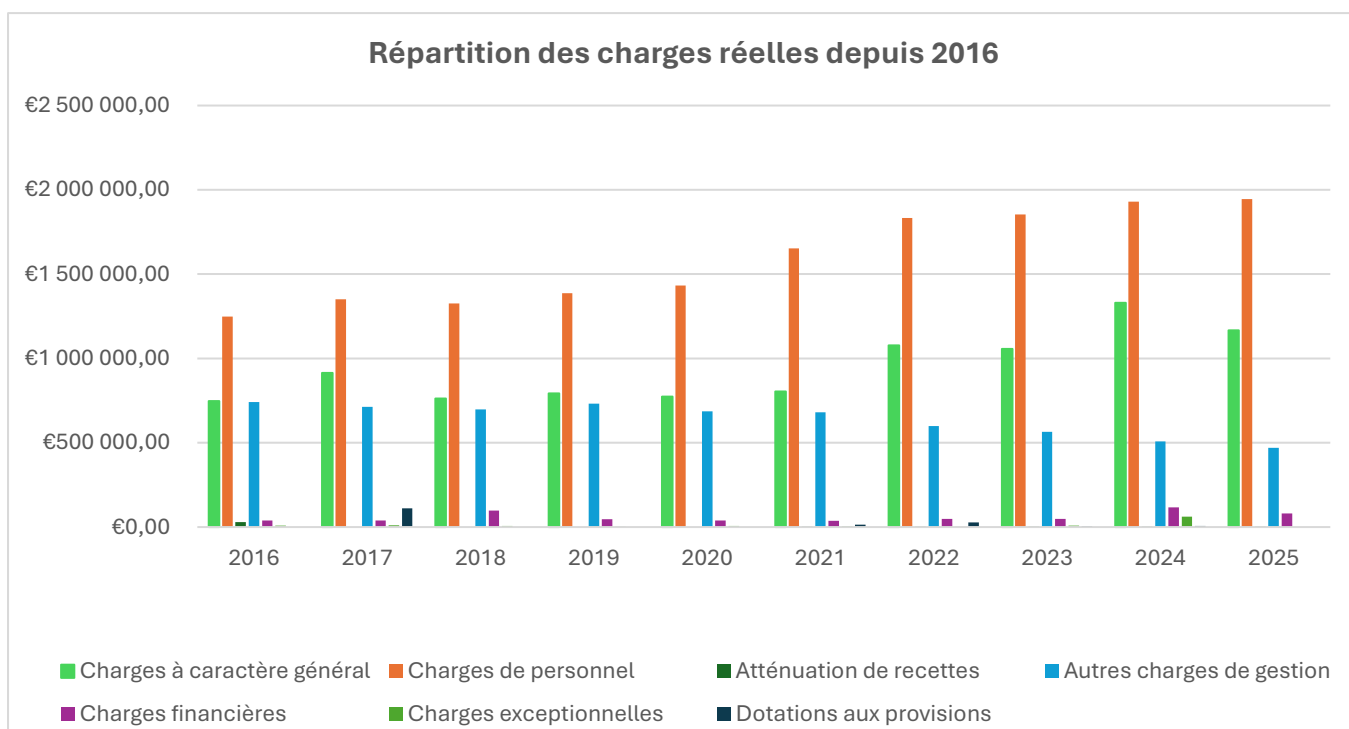
Les recettes 2024 incluaient les remboursements de l'assurance consécutifs au sinistre de l'école élémentaire d'Aunay/Odon ainsi que la reprise de la provision constituée en 2016 dans le cadre du contentieux avec le Crédit Agricole.

En neutralisant l'impact de ces deux éléments exceptionnels, l'évolution des recettes réelles entre 2024 et 2025 s'établit à **+2 %**.





3. UNE BAISSÉ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (-290 K€ PAR RAPPORT A 2024)



Entre 2021 et 2022, les charges réelles ont augmenté en lien avec la reprise de la compétence « restauration scolaire » et la dissolution du SIVOS d'Aunay/Odon (août 2021).

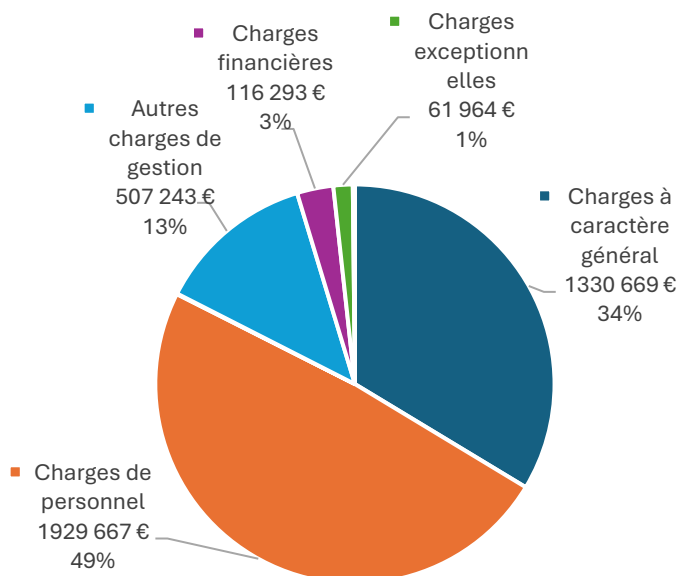
Depuis 2022, la commune assure en effet l'intégralité des missions scolaires et périscolaires, avec 22 agents représentant 38 % de l'effectif communal et la préparation de 400 à 450 repas quotidiens dans les trois restaurants scolaires municipaux.

En 2024, les charges à caractère général ont augmenté en raison du sinistre à l'école élémentaire d'Aunay/Odon.

Dépenses réelles de fonctionnement

2024

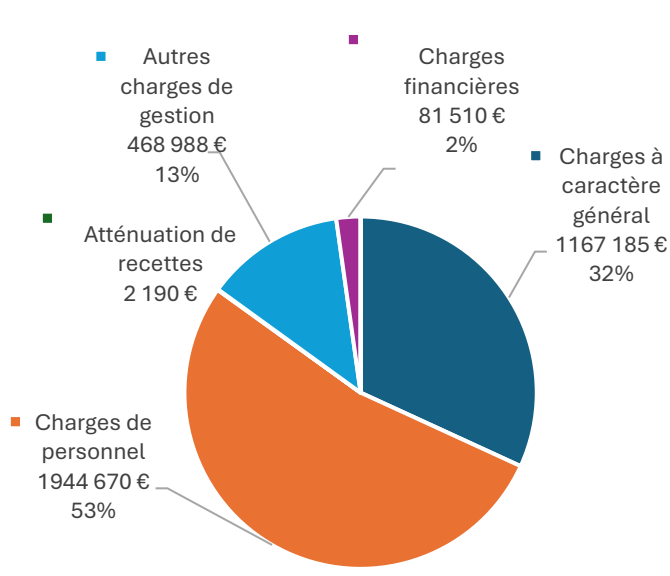
3 954 677 €



Dépenses réelles de fonctionnement

2025

3 664 996 € (non définitifs)



4. SYNTHÈSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



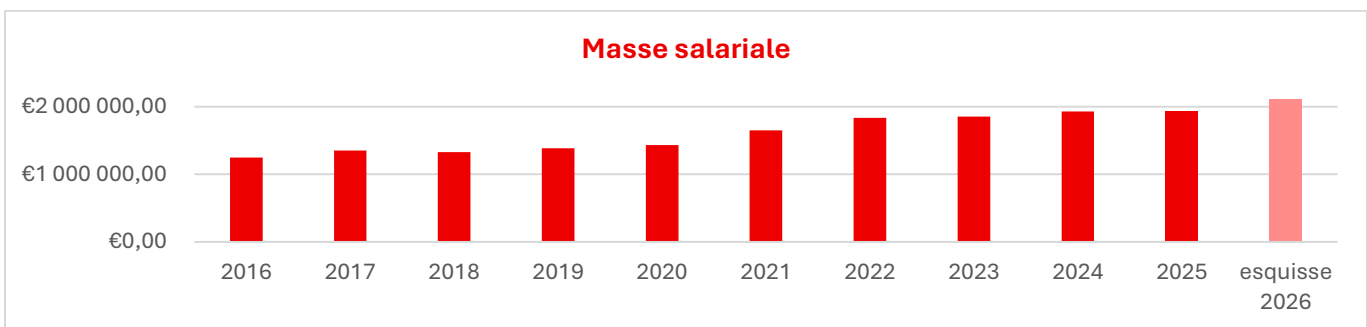
SYNTHÈSE PAR CHAPITRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT en €

DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	estimations 2025
011 - Charges à caractère général	792 654	773 201	804 951	1 077 223	1 055 952	1 330 669	1 167 185
012 - Charges de personnel	1 386 213	1 432 525	1 652 622	1 832 895	1 854 656	1 929 667	1 944 670
014 - Atténuations de produits	0	0	2 650	3 339	3 559	2 052	2 190
65 - Autres charges de gestion courante	731 188	686 531	680 350	599 498	563 975	507 243	468 988
66 - Charges financières	47 394	39 000	36 668	48 514	49 007	116 293	81 510
67 - Charges exceptionnelles	967	6 346	5 179	725	7 950	61 964	0
68 - Dotations aux provisions semi-budg.	0	0	14 459	27 213	4 750	6 789	0
DEPENSES REELLES	2 958 416	2 937 602	3 196 878	3 589 407	3 539 849	3 954 677	3 664 543
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	199 319	198 927	205 774	582 941	361 033	332 609	382 297
DEPENSES D'ORDRE	199 319	198 927	205 774	582 941	361 033	332 609	382 297
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 157 735	3 136 529	3 402 652	4 172 348	3 900 882	4 287 286	4 046 841
EXCEDENT DE L'EXERCICE	464 222	388 723	407 792	205 547	513 613	405 699	504 953
RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	estimations 2025
013 - Atténuations de charges	51 819	76 474	33 726	61 397	122 747	83 053	23 007
70 - Produits des services	192 371	115 050	187 236	293 485	391 302	441 489	418 910
73 - Impôts et taxes	1 460 168	1 450 641	1 515 859	1 628 321	1 811 688	1 794 246	1 768 857
74 - Dotations et participations	1 403 592	1 496 437	1 620 765	1 668 056	1 640 361	1 707 638	1 824 713
75 - Autres produits de gestion courante	393 657	367 565	380 325	401 301	394 066	549 865	456 997
76 - Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
77 - Produits exceptionnels	8 221	19 086	17 361	230 609	37 376	3 716	54 379
78 - Reprises sur provisions semi-budg.	0	0	0	3 581	14 135	111 000	0
RECETTES REELLES	3 509 827	3 525 253	3 755 271	4 286 750	4 411 674	4 691 007	4 546 863
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 130	0	55 173	91 145	2 821	1 979	4 932
RECETTES D'ORDRE	112 130	0	55 173	91 145	2 821	1 979	4 932
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 621 957	3 525 253	3 810 444	4 377 895	4 414 495	4 692 986	4 551 794

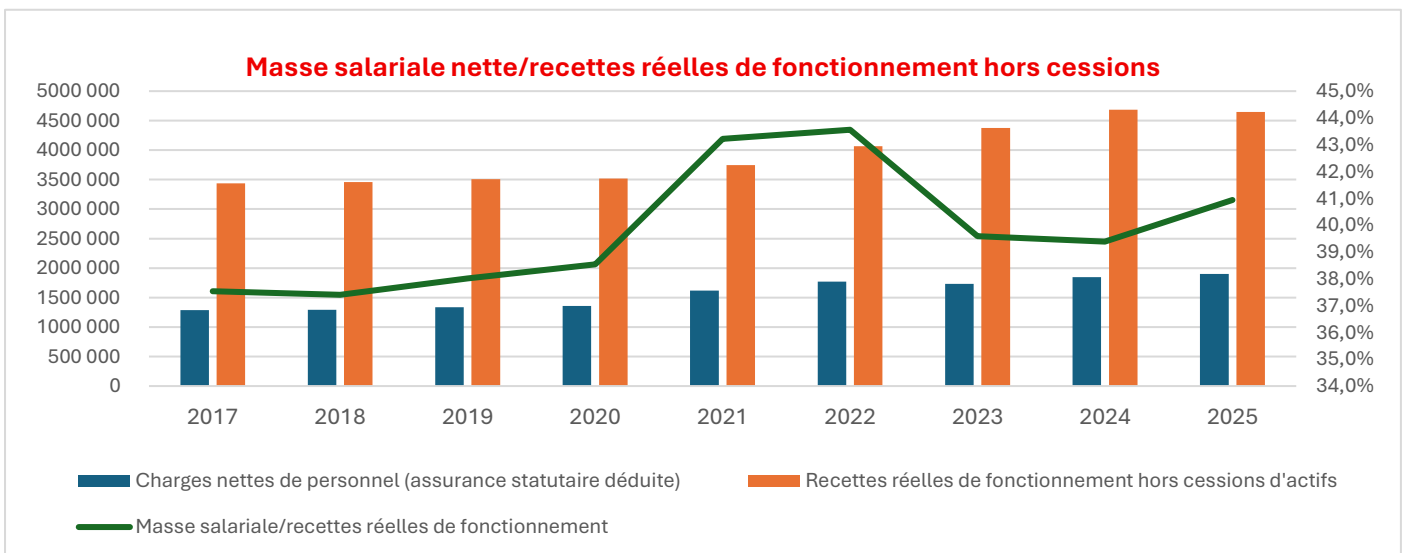
- **Charges à caractère général :** **32 % des dépenses réelles de fonctionnement / -12% par rapport à 2024**
 - Énergie (électricité, gaz et combustibles) : baisse significative tant en volume de consommation qu'en coût du kWh.
 - Prestations de services : absence d'évènements exceptionnels comme en 2024 (impacts liés à l'incendie), mais augmentation générale des coûts des prestations.
 - L'incendie à l'école a pesé lourdement sur ce chapitre en 2024.

- **Charges financières :** **2 % des dépenses réelles de fonctionnement / -30% par rapport à 2024**
 En 2025, la commune a utilisé les financements prévus pour réaliser les travaux de la « Rue de Caen » et la rénovation de la crèche « Espace Bambins ». Le prêt destiné au projet de rénovation et d'extension du cinéma n'a pas encore été mobilisé ; il est reporté sur l'année 2026. Les emprunts contractés pour financer les investissements de la commune sont liés au taux du Livret A. La baisse de ce taux de 1,2 point permet de réduire le coût des intérêts supportés par la collectivité.

- **Charges du personnel :** **53 % des dépenses réelles de fonctionnement / +0,8 % par rapport à 2024**
 La clôture de l'exercice 2025 fait apparaître des charges de personnel s'élevant à **1,95 M€**, en hausse limitée de **+0,8 %** par rapport à 2024, soit **+15 k€**. Cette évolution contenue intervient malgré l'augmentation significative des cotisations retraite (CNRACL), à raison de **+3 points par an sur quatre ans**, traduisant ainsi une **forte maîtrise de ce poste de dépenses**.



Avec un ratio de 41 % des recettes réelles de fonctionnement, la masse salariale de la commune se situe significativement en dessous de la moyenne observée pour les communes de 5 000 habitants, généralement comprise entre 50 % et 55 % des recettes réelles de fonctionnement.



La masse salariale de la commune est ventilée sur trois budgets et atteint **2 155 295 €**, pour **56 agents employés**, soit **49,7 équivalents temps plein rémunérés**.

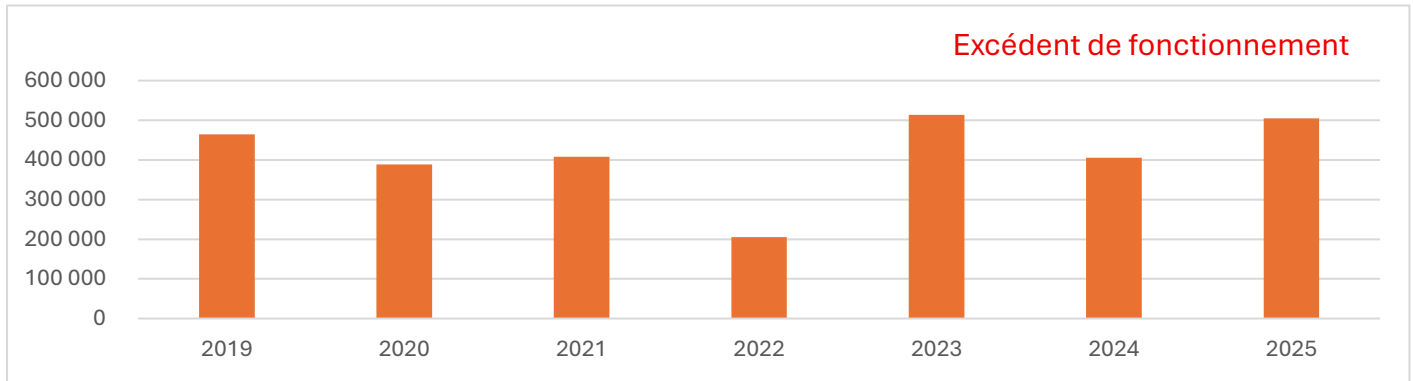
Budgets	Masse salariale	Evolution de la masse salariale (1/N-1)	Charges réelles de fonctionnement (comptes non définitifs)	Poids des charges de personnel	Population	Part charges de personnel/population	Part charges de personnel/population moyenne de la strate
Budget principal	1 944 670 €	0,80%	3 664 543 €	53,1%	4 733	411 €	613 €
Régie de l'eau potable	106 112 €	1,40%	283 667 €	37,50%			
Régie de l'assainissement	104 513 €	-1,0%	334 305 €	31,3%			
Total	2 155 295 €		4 355 253 €	47,0 %			

➔ L'annexe 1 du rapport d'orientations budgétaires 2026 apporte des détails supplémentaires sur le volet relatif au personnel municipal.

➤ **Autres charges de gestion courante : 13 % des dépenses réelles de fonctionnement /- 8 % par rapport à 2024**

Ce chapitre est en baisse en raison du transfert de compétence piscine à PRE-BOCAGE Intercom, à partir du 1^{er} juillet 2024 et par l'extinction nocturne de l'éclairage public.

5. EXCEDENT DE L'EXERCICE



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de fonctionnement de l'exercice	464 222	388 723	407 792	205 547	513 613	405 699	504 953

L'excédent de fonctionnement 2025 (504 963 €) dépasse celui constaté en 2019 (464 222 €).

6. INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT

En 2025, les dépenses réelles d'investissement devraient atteindre **2,389 M€**.

Elles se décomposent comme suit :

- **Remboursement du capital des emprunts : 257 k€ ;**
- **Dépenses d'équipement : 2,130 M€,** détaillées ci-après.

Comptes	Libellés	BUDGET 2025	Exécution 2025	ESTIMATON DES REPORTS SUR 2026
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 508 487,05 €	2 389 103,08 €	2 599 183,05 €
C16	Emprunts et dettes assimilées	265 000,00 €	258 365,33 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	260 000,00 €	256 714,93 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	830,00 €	0,00 €
168751	Dettes - GFP de rattachement	2 000,00 €	820,40 €	0,00 €
	Total équipement et opérations sous mandat	5 243 487,05 €	2 130 737,75 €	2 599 183,05 €
C458	AMENAGEMENT RUE DE CAEN - Opérations sous mandat	135 200,00 €	125 464,34 €	0,00 €
O01145	AMENAGEMENTS RUE DE CAEN	589 643,35 €	551 482,78 €	21 863,17 €
O09017	REHABILITATION ET EXTENSION DU CINEMA	2 526 963,07 €	333 137,99 €	2 193 825,08 €
O01102	ACQUISITIONS MATERIELS	286 930,59 €	234 614,33 €	15 982,44 €
O09023	MISE EN CONFORMITE CRECHE PARENTALE	268 809,00 €	226 880,49 €	41 812,11 €
O01103	TRAVAUX DIVERS	215 736,90 €	115 623,45 €	18 167,26 €
O09000	PROG RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX	267 539,91 €	94 545,27 €	76 349,02 €
O09031	SENTE PIETONNE LA TANNERIE	130 140,00 €	92 751,09 €	12 740,00 €
O09016	NOUVELLE GENDARM 43 RUE COURVAUDON	85 000,00 €	84 749,40 €	0,00 €
O00012	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES 30	59 500,00 €	59 500,00 €	0,00 €
O00011	AAP POUR TRIER PARTOUT TOUT LE TEMPS	50 000,00 €	46 076,42 €	0,00 €
O09005	ACQ IMMEUBL 5 RUE DU 12 JUIN	72 467,00 €	30 579,40 €	34 726,14 €
O01150	TRVX GENDARMERIE MOBILE	50 000,00 €	17 986,46 €	11 914,46 €
O09029	RACCORDEMENT RESEAU DE CHALEUR	104 083,00 €	17 058,00 €	84 705,09 €
O09011	TRAVAUX VOIRIE TROTTOIRS AMENAG	41 048,76 €	16 305,96 €	6 568,20 €
O00010	COULEE VERTE	99 600,00 €	15 600,00 €	0,00 €
O01503	EQUIPEMENTS ECOLE PRIMAIRE	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
O09021	2eme PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLU	15 128,60 €	14 335,78 €	0,00 €
O09008	REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE AUNAY/ODON	11 405,57 €	10 605,02 €	0,00 €
O09027	SECURITE INCENDIE	50 000,00 €	9 046,68 €	798,31 €
O01403	EQUIPEMENTS ECOLE MATERNELLE	10 000,00 €	9 017,23 €	0,00 €
O06200	MATERIELS ECOLES MONT PINCON	10 000,00 €	6 088,80 €	3 417,47 €
O09012	SENTE R54 LA GRELERIE	9 268,14 €	2 277,28 €	4 268,14 €
O09020	REHABILITATION CAGES LANCERS	51 189,16 €	1 471,58 €	1 189,16 €
O00013	SCHEMA DIRECTEUR RESEAU CHALEUR	540,00 €	540,00 €	0,00 €

Comptes	Libellés	BUDGET 2025	Exécution 2025	ESTIMATION DES REPORTS SUR 2026
O01140	REFECTION TOITURE ECOLE ELEMEN AO	1 193,00 €	0,00 €	0,00 €
O09001	CADRE DE VIE	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
O09014	ACQUISITION 43 RUE DE COURVAUDON	1 221,00 €	0,00 €	1 221,00 €
O09030	REQUALIFICATION PLACE DU MARCHE	35 880,00 €	0,00 €	35 880,00 €
O09032	ETUDES AMENAGEMENT LPG ONDEFONTAINE	40 000,00 €	0,00 €	33 756,00 €
Total général		6 260 163,01 €	2 394 034,64 €	2 599 183,05 €

A noter que les restes à réaliser 2025, non compris dans ces montants, sont estimés à 2.599 millions d'euros. Le total des dépenses d'équipement réalisées atteindrait ainsi 5 millions d'euros, correspondant à un taux de réalisation de 80 %.

BILAN DE L'INVESTISSEMENT 2020-2026

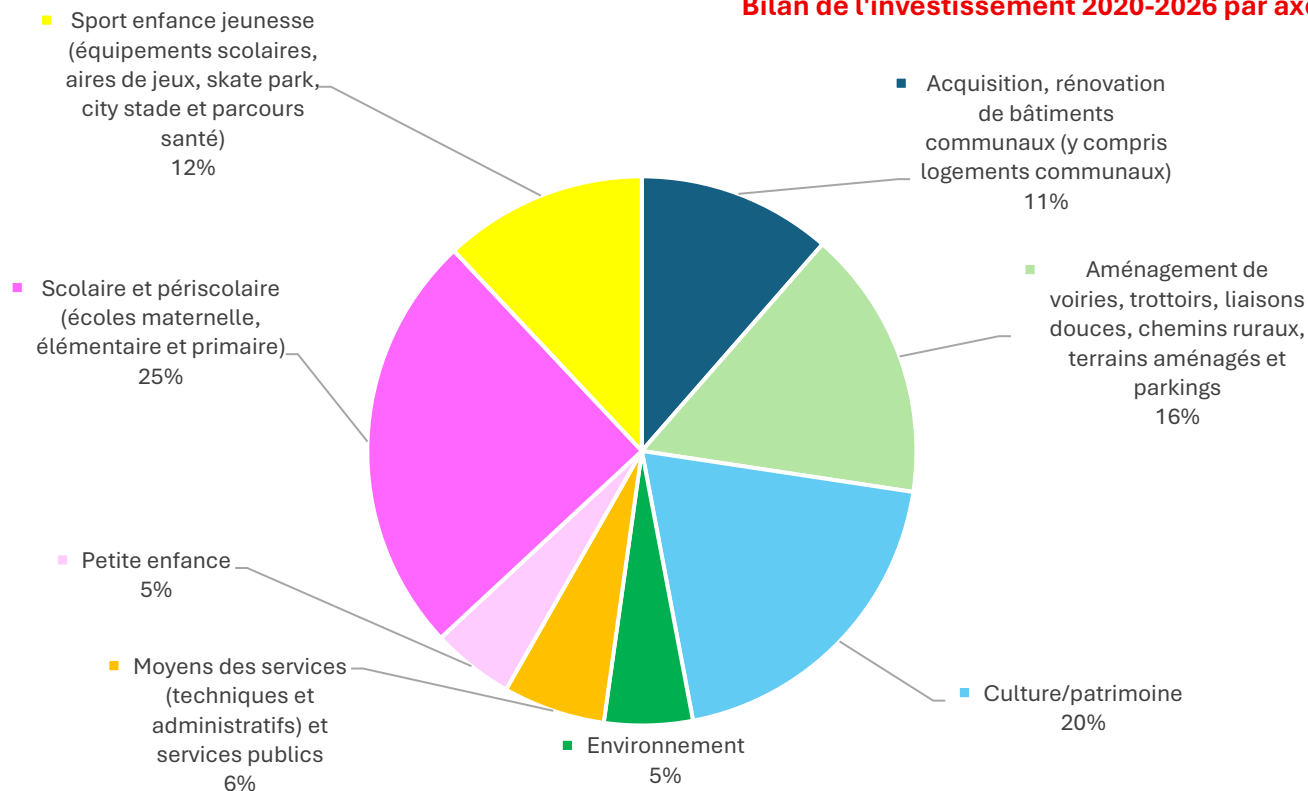
La commune a mobilisé 14,4 millions d'euros afin d'investir dans la modernisation de son patrimoine et le renforcement de l'attractivité de ses équipements municipaux. Une part importante de ces investissements a été consacrée au soutien des services publics et des associations locales.

25 % des moyens d'investissement ont été dédiés aux équipements scolaires.

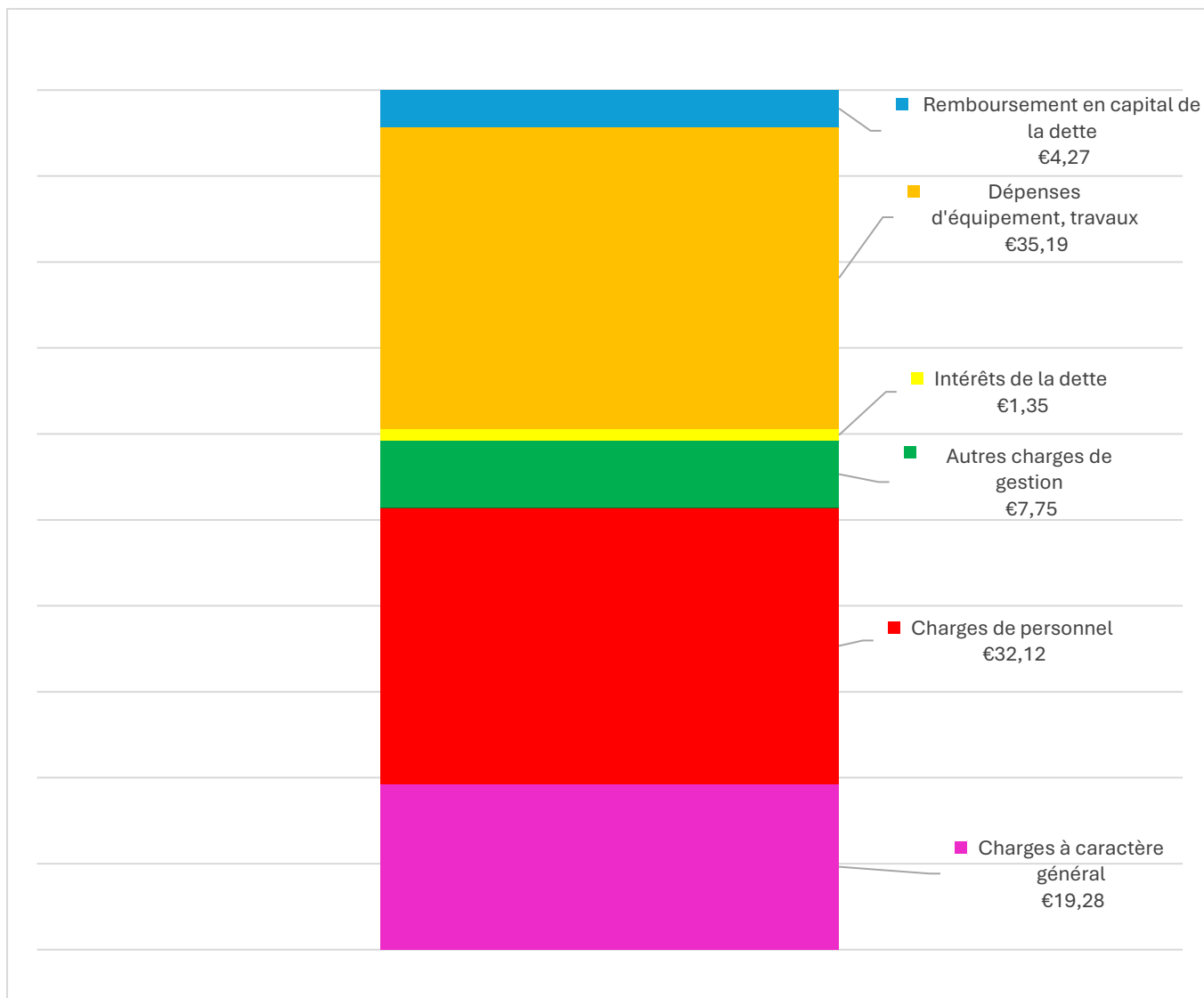
Ces investissements ont également permis la réalisation d'équipements structurants pour les associations : mise en accessibilité du cinéma et création d'une deuxième salle, création d'un terrain d'honneur en gazon synthétique pour le football, installation d'une cage de lancer homologuée pour l'ALAVE, ainsi que la mise à disposition d'un local pour l'association Aunay VTT et la rénovation de la crèche associative Espace Bambins améliorant l'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel de l'association.

TOTAL 2020-2026 (Incluant les crédits de paiement 2026 des opérations pluriannuelles)	Coût 14 427 144 €	Subventions 7 189 668 €	Part subventionnée
Acquisition, rénovation de bâtiments communaux (y compris logements communaux)	1 649 189 €	308 145 €	19%
Aménagement de voiries, trottoirs, liaisons douces, chemins ruraux, terrains aménagés et parkings	2 302 080 €	974 851 €	42%
Culture/patrimoine <i>Rénovation extension du Cinéma, vitraux de l'Eglise d'Aunay/Odon et parcours patrimoine</i>	2 831 844 €	2 243 429 €	79%
Environnement <i>Mise en conformité du réseau pluvial et extension du réseau de chauffage urbain</i>	751 127 €	356 932 €	48%
Moyens des services (techniques et administratifs) et services publics <i>Hôtel de ville, mairies déléguées et cimetières</i>	867 713 €	279 805 €	32%
Petite enfance <i>Crèche « Espace bambins y compris relogement à Bauquay pendant les travaux) et aires de jeux des moins de 6 ans</i>	699 204 €	470 056 €	67%
Scolaire et périscolaire <i>Écoles maternelle, élémentaire et primaire</i>	3 594 220 €	1 493 534 €	42%
Sport enfance jeunesse <i>Équipements sportifs incluant le stade de football, les aires de lancer... et les aires de loisirs telles que le skate Park, le city stade, le parcours santé</i>	1 731 767 €	1 062 916 €	61%

Bilan de l'investissement 2020-2026 par axe



QUE FAIT-ON AVEC 100 € EN 2025 ?

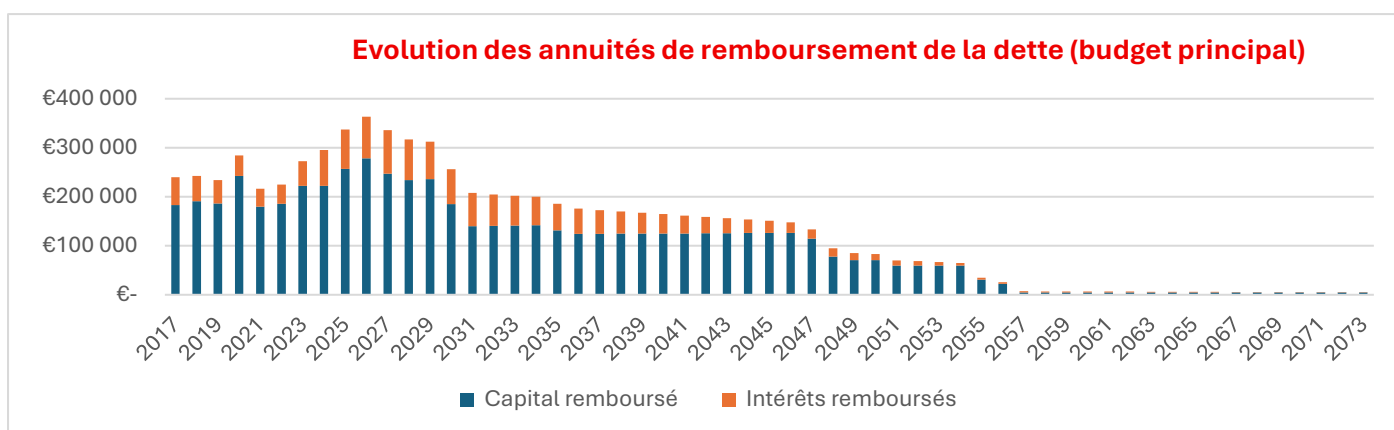
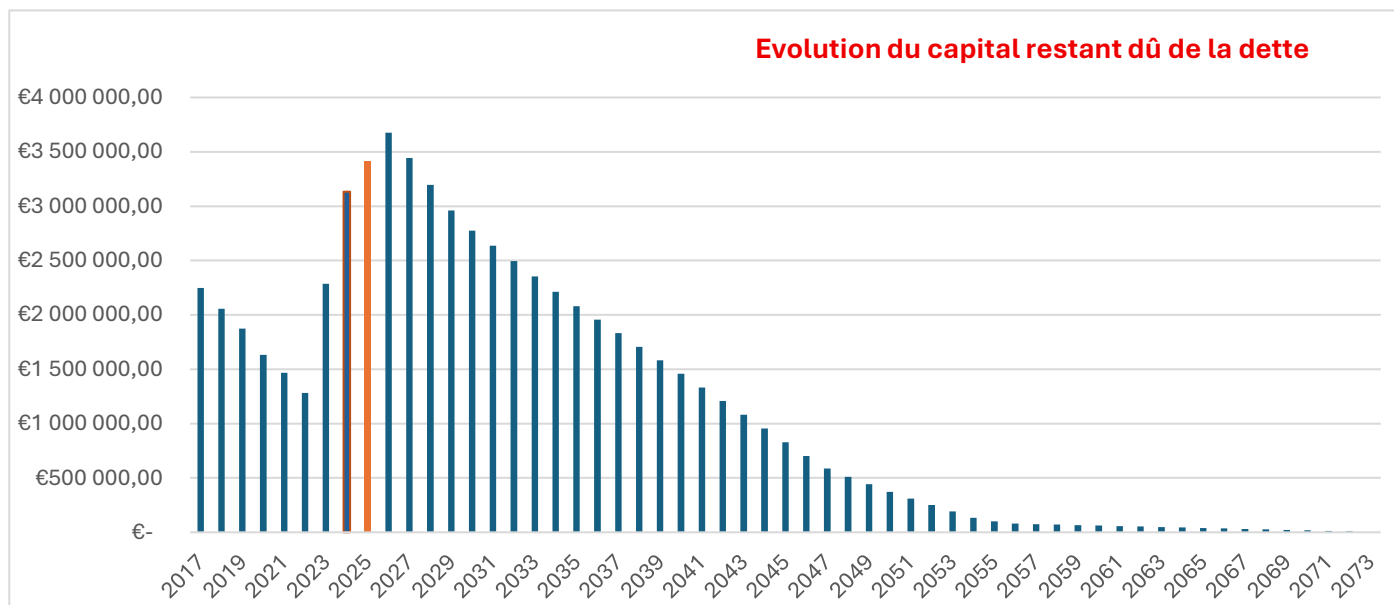


ENDETTEMENT (BUDGET PRINCIPAL UNIQUEMENT)

Conformément au budget primitif 2025, la commune a souscrit deux nouvelles lignes d'emprunt pour **575 502 euros**, indexées sur le livret A, dont le taux a baissé de 0,6 point au 1er février puis de 0,7 point au 1er août 2025, avec effet sur les échéances de l'année.

Au 31/12/2025 le capital restant dû (CRD) s'élève à 3.417 millions d'euros, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 15 lignes d'emprunts en cours, dont 46 % à taux fixe, 54 % indexés sur livret A
- Taux moyen : 2.48 %



→ L'annexe 3 détaille les lignes d'emprunt et leurs caractéristiques.

À la date de rédaction du présent rapport, les recettes réelles d'investissement pour l'exercice 2025 s'élèvent à **2, 04 millions d'euros**.

Les reports de recettes atteignent **2,43 millions d'euros**, dont **1,81 million d'euros** au titre des subventions.

Le tableau ci-après présente le détail de ces recettes.

Comptes	Libellés	BUDGET 2025	Exécution 2025	ESTIMATON DES REPORTS SUR 2026
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 006 349,34 €	2 040 150,91 €	2 429 358,22 €
C10	Dotations, fonds divers et réserves	1 063 941,34 €	967 401,13 €	82 167,74 €
10222	FC TVA	273 309,00 €	172 936,81 €	82 167,74 €
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00 €	28 831,98 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	765 632,34 €	765 632,34 €	0,00 €
C16	Emprunts et dettes assimilées	1 455 675,00 €	545 385,20 €	537 908,00 €
1641	Emprunts en euros	1 454 675,00 €	541 501,64 €	537 908,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €	3 883,56 €	0,00 €
C24	Produits de cession	42 050,00 €		
C27	Autres immobilisations financières	4 100,00 €	4 124,21 €	0,00 €
C4582	Opérations sous mandat	135 000,00 €	125 214,61 €	0,00 €
O00010	COULEE VERTE	23 814,00 €	0,00 €	0,00 €
1348	Fonds vert	23 814,00 €	0,00 €	0,00 €

Comptes	Libellés	BUDGET 2025	Exécution 2025	ESTIMATION DES REPORTS SUR 2026
O00011	AAP POUR TRIER PARTOUT TOUT LE TEMPS	17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €
1328	CITEO	17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €
O00013	SCHEMA DIRECTEUR RESEAU CHALEUR	10 515,00 €	10 515,00 €	0,00 €
1328	ADEME	10 515,00 €	10 515,00 €	
O01145	AMENAGEMENTS URBAINS	219 469,00 €	47 918,00 €	128 108,00 €
1323	Contrat de territoire Départemental	110 873,00 €	20 175,00 €	90 698,00 €
1348	Fonds vert	16 121,00 €	0,00 €	0,00 €
13461	DETR	92 475,00 €	27 743,00 €	37 410,00 €
O01503	EQUIPEMENTS ECOLE PRIMAIRE	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
O09005	ACQ IMMEUBL 5 RUE DU 12 JUIN	13 121,00 €	0,00 €	0,00 €
O09017	REHABILITATION ET EXTENSION DU CINEMA	1 461 049,00 €	127 338,60 €	1 333 710,40 €
1322	Contrat de territoire Régional	365 000,00 €	0,00 €	365 000,00 €
1323	Contrat de territoire Départemental	364 757,00 €	72 951,00 €	291 806,00 €
1328	CNC	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
13461	DETR 2024	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
1348	Fonds vert 2023	181 292,00 €	54 387,60 €	126 904,40 €
O09019	SKATE PARK	32 249,00 €	32 249,00 €	0,00 €
O09020	REHABILITATION CAGES LANCERS	33 320,00 €	32 427,24 €	0,00 €
O09021	2eme PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLU Contrat de territoire Départemental	47 439,00 €	46 322,00 €	0,00 €
O09023	MISE EN CONFORMITE CRECHE PARENTALE	384 882,00 €	54 417,92 €	330 464,08 €
1328	Autres subventions d'équipement : CAF	258 500,00 €	29 531,00 €	228 969,00 €
13461	DETR 2025	82 956,00 €	24 886,92 €	58 069,08 €
1348	Fonds vert 2025	43 426,00 €	0,00 €	43 426,00 €
O09029	RACCORDEMENT RESEAU DE CHALEUR	25 887,00 €	0,00 €	0,00 €
O09031	SENTE PIETONNE LA TANNERIE	36 838,00 €	36 838,00 €	0,00 €
1335	Amendes radars automatiques et de police	36 838,00 €	36 838,00 €	0,00 €
Total général		6 260 213,01 €	2 422 448,37 €	2 429 358,22 €

Au cours de l'exercice, le fonds de roulement a diminué de 200 k€, passant de 1 014 k€ en début d'exercice à 814 k€ au 31 décembre 2025. Cette diminution s'explique principalement par la mise en œuvre de l'important programme d'investissement ainsi que par le décalage dans le versement des subventions correspondantes.

III. STRATEGIE FINANCIERE ET CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

1. IMPACT DE LA LOI DE FINANCES SUR LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2026

À la date de rédaction du présent rapport, l'absence d'adoption de la loi de finances constitue un facteur d'incertitude pour la préparation du budget 2026. En conséquence, le budget primitif de la commune, établi sur la base du budget 2025 et de certaines hypothèses d'ajustements, pourra faire l'objet de modifications ultérieures.

2. CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2026 EN PERIODE DE RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

En raison de l'absence de loi de finances adoptée et du renouvellement de l'assemblée municipale, le budget primitif 2026 est conçu principalement pour assurer la continuité de l'administration de la commune.

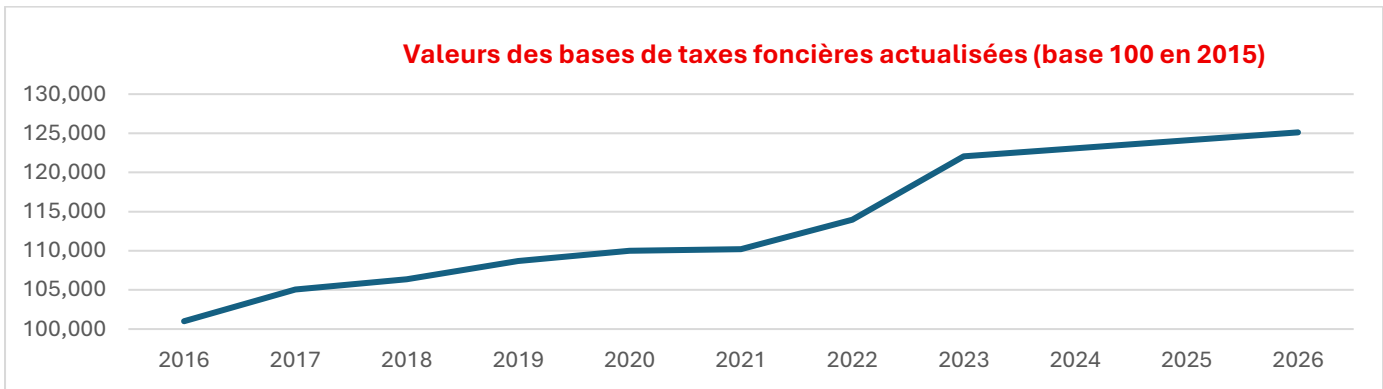
Il permettra à la nouvelle assemblée de s'installer et de définir ses priorités dans le cadre d'un budget supplémentaire, qui sera nécessaire après l'adoption des comptes financiers 2025, prévue entre mars et juin.

Le budget primitif 2026 est élaboré sur la base des éléments suivants :

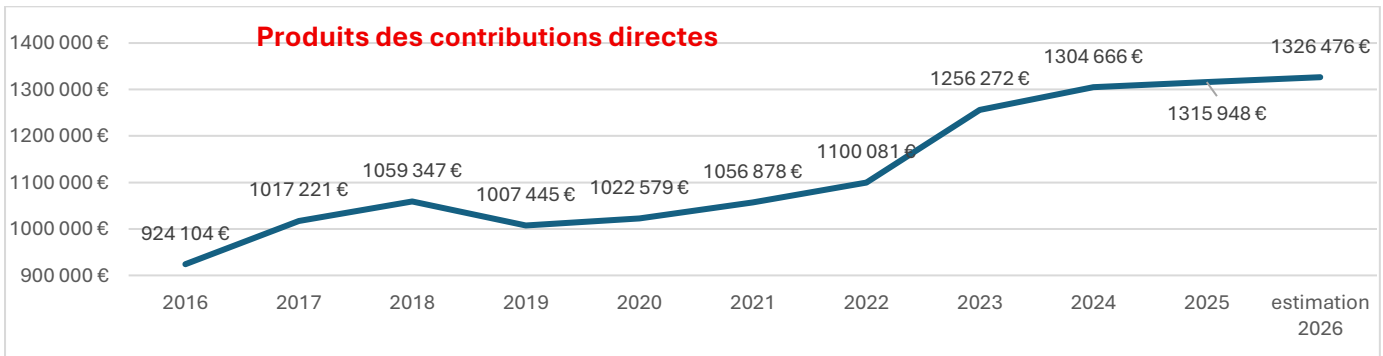
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Suppression de certains remboursements de frais des budgets annexes, en lien avec les transferts de compétences eau potable et assainissement ;
- **Évolution des bases de taxes foncières** : +0,8 % conséquence de la revalorisation déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH).

Le graphe ci-après montre que ces bases sont restées stables jusqu'en 2021. L'évolution observée entre 2022 et 2026 s'explique notamment par la guerre en Ukraine et les tensions sur les matières premières.



➔ Le produit des contributions directes de la commune augmente légèrement au-dessus de la revalorisation. Cette progression s'explique notamment par l'apparition de nouvelles bases fiscales liées aux constructions dans les lotissements.



- **Dotations de l'État** : légère augmentation, liée à la croissance démographique* et à des critères de péréquation favorables à la commune.

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

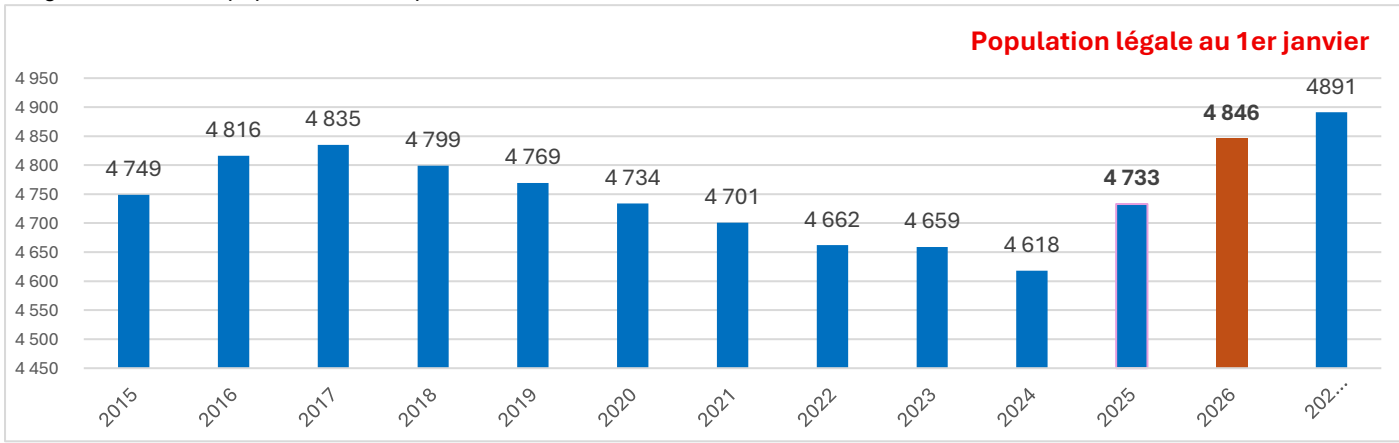
Dotation Forfaitaire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	esquisse 2026
		543 848	572 347	572 347	572 347	570 216	567 377	564 097	563 831	560 289	570 502

Dotation de solidarité rurale (DSR)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	DSR Bourg-Centre		196 820	230 278	276 334	325 429	344 494	361 473	392 959	427 889	467 678
DSR Péréquation	300 132	90 016	95 712	101 408	101 408	101 408	101 408	117 359	130 571	156 685	167 653
DSR Cible		117 248	127 767	135 370	150 282	164 599	180 621	182 845	189 745	203 803	218 069
Dotation de solidarité rurale totale	300 132	404 084	453 757	513 112	577 119	610 501	643 502	693 163	748 205	828 166	886 138
		34,6%	12,3%	13,1%	12,5%	5,8%	5,4%	7,7%	7,9%	10,7%	7,0%

Dotation Nationale de Péréquation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		147 282	146 348	149 351	144 896	135 098	124 614	115 012	112 455	108 936	118 656

Dotation Globale Fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		991 260	1 122 779	1 175 455	1 230 355	1 282 433	1 302 492	1 322 611	1 369 449	1 417 430	1 517 324

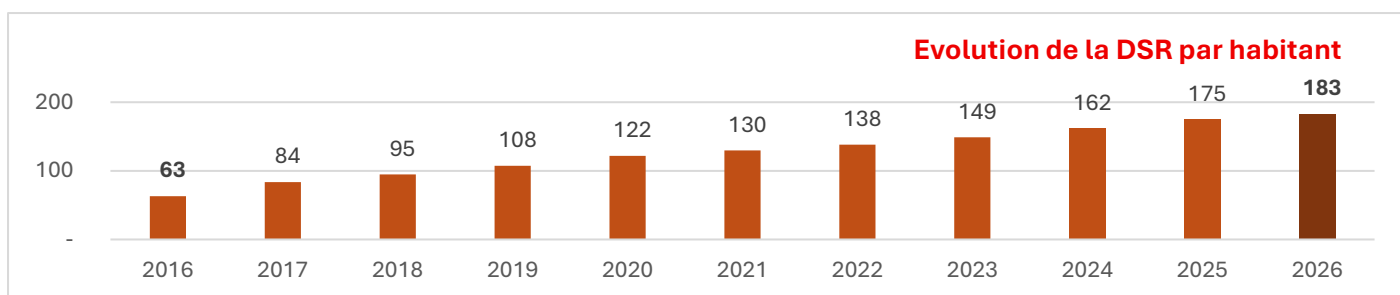
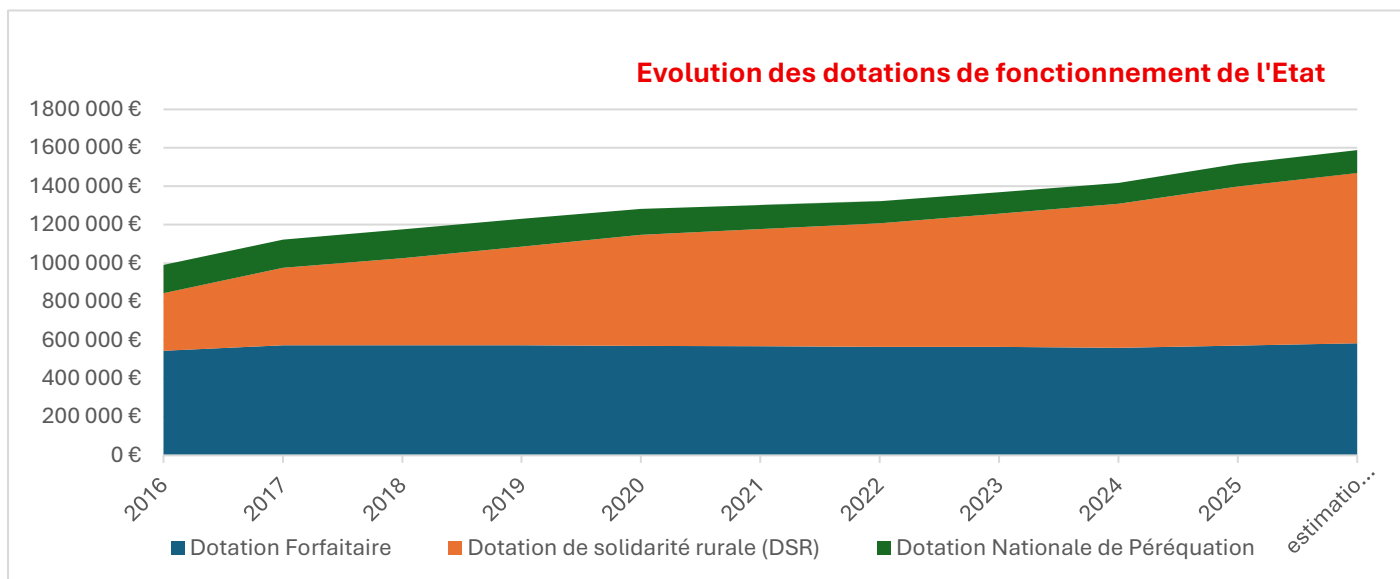
*Augmentation de la population municipale :



Contrairement à beaucoup de communes qui voient leurs dotations diminuer, la commune de Les Monts d'Aunay bénéficie d'une augmentation régulière de ses dotations de l'État, de l'ordre de 5 % par an. Ces dotations regroupent plusieurs aides financières : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

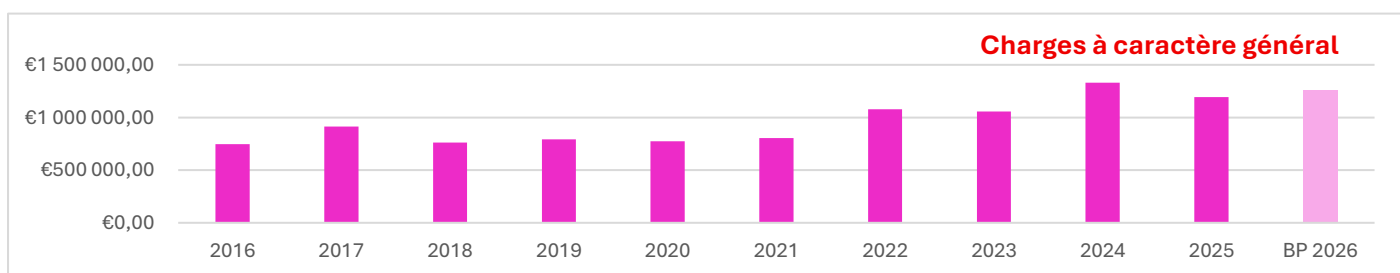
Cette évolution favorable s'explique par la prise en compte, dans les calculs de l'État, des habitants du PLESSIS-GRIMOULT depuis 2017. Leur intégration a permis à la commune d'entrer davantage dans les dispositifs de péréquation, qui visent à soutenir financièrement les communes disposant de ressources plus limitées.

Comme le montre le graphe ci-dessous, la dotation de solidarité rurale est la composante la plus dynamique. Elle a fortement progressé, passant de 300 132 € en 2016 à 828 162 € en 2025, et constitue aujourd'hui un levier important du financement communal.



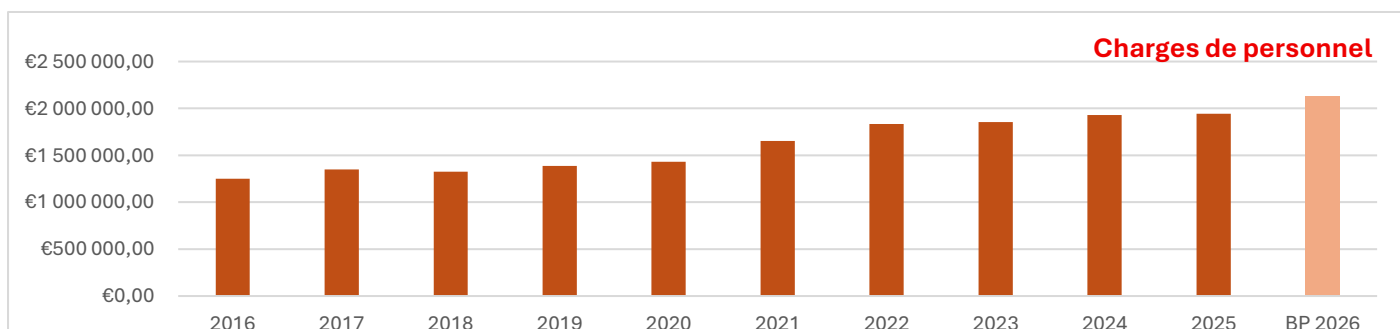
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses à caractère général



La proposition consiste à reprendre le montant de la prévision budgétaire 2025 en intégrant certaines hausses, notamment la police d'assurances (+20 %, soit +11 k€).

Charges de personnel



L'augmentation de la masse salariale s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une hausse de 3 points des cotisations retraites CNRACL ;
- Une augmentation de la participation communale à la mutuelle/prévoyance des agents ;
- Une augmentation de la cotisation annuelle de l'assurance statutaire ;
- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), lié aux avancements et promotions internes.

Une étude permanente et au cas par cas est menée sur les opportunités de remplacement - ou non - des agents en arrêts maladies et des départs (mobilité, retraites, ce qui explique la stabilité de la masse salariale entre 2024 et 2025 en dépit des augmentations de cotisations décidées par l'Etat.

Il faut toutefois contrebalancer le montant de la masse salariale par les recettes générées par le remboursement des salaires :

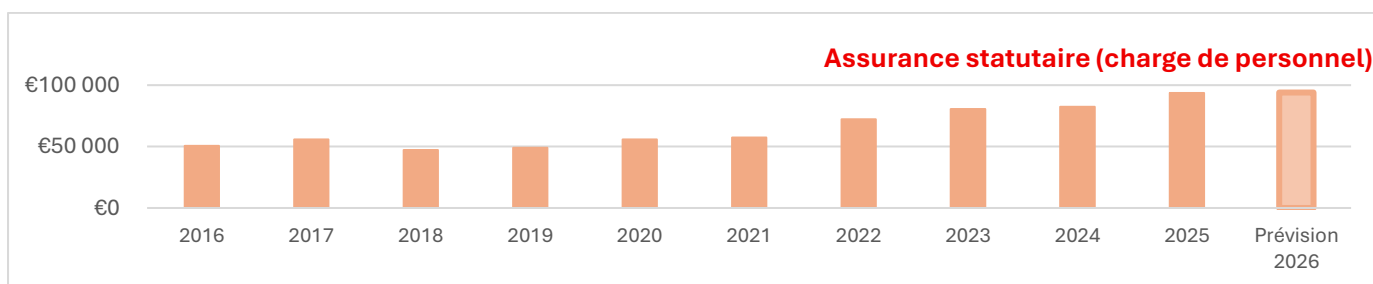
- Des remboursements de l'assurance statutaire,
- Des salaires des agents mis à disposition auprès de différentes structures (PBI et régies),
- Des participations aux coûts des emplois aidés.

Le montant des recettes 2026 correspondantes est estimé à 50 K€, se décomposant ainsi :

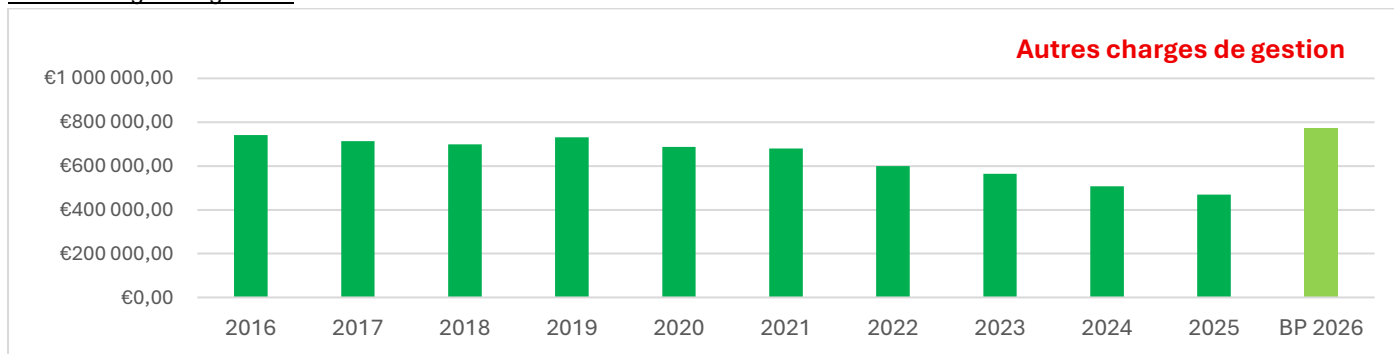
- 22 K€ de remboursement par l'assurance statutaire,
- 24 K€ de mise à disposition,
- 4 K€ de compensation par l'État pour le personnel CAE.

➤ Focus sur l'assurance statutaire :

L'assurance statutaire couvre les arrêts de travail en raison d'accidents, de maladie, de maternité. Elle assure également la commune en cas de versement d'un capital décès. En raison d'une plus forte sinistralité, cette assurance a augmenté considérablement. En 2026, la cotisation devrait atteindre 94 k€.



Autres charges de gestion



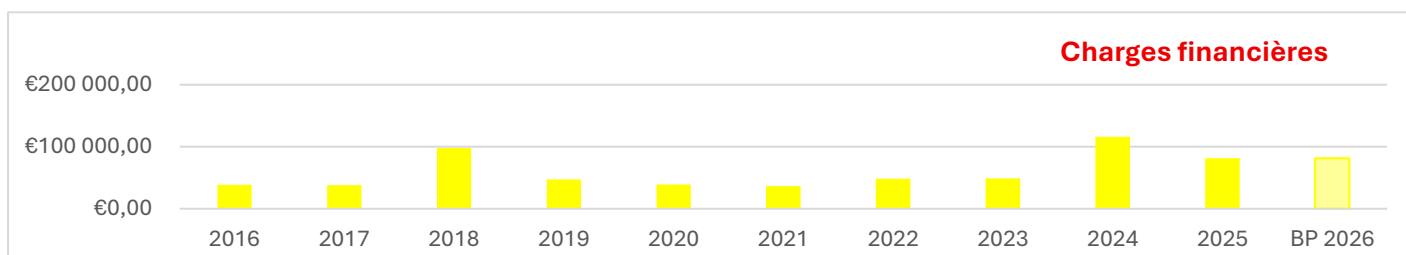
Depuis 2021, le chapitre 65 « autres charges de gestion » enregistre une baisse, conséquence de la dissolution du SIVOS et du transfert de la compétence « piscine ».

Le budget primitif 2026 inscrira, au chapitre 65 – autres charges de gestion, les avances à verser à PRE-BOCAGE Intercom et au SAEPB. Ces avances correspondent à 50 % des excédents de fonctionnement des budgets annexes qui ont été transférés..

La subvention au CCAS sera proposée au même montant qu'en 2025 (38 k€).

Les décisions relatives aux subventions aux associations seront reportées et examinées après les élections à l'exception toutefois des subventions destinées aux écoles ne sont pas concernées par ce report. Le montant inscrit au budget 2025 sera simplement reconduit dans le budget primitif 2026.

Charges financières



SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de **budget primitif 2026** intégrera :

Volet dépenses :

1. Les opérations pluriannuelles en cours de réalisation

- Réhabilitation énergétique et extension du cinéma *Paradiso* ;
 - Mise en conformité et extension de la crèche *Espace Bambins* ;
 - Requalification de la place du marché (friches) ;
 - Renouvellement des mâts d'éclairage public de plus de 30 ans.
- ➔ *Les opérations pluriannuelles sont détaillées dans l'annexe 2 du présent rapport.*

2. Les opérations engagées

- Les études, travaux et équipements en cours, correspondant aux crédits reportés de l'exercice 2025.

3. L'entretien et l'équipement du patrimoine communal

- Les moyens nécessaires au renforcement de l'entretien du patrimoine (bâtiments, voirie) ;
- L'équipement des services publics.

Volet recettes :

- Le financement des investissements prévus en 2026 sera assuré par :
- L'encaissement de subventions à hauteur de 1 882 233 € (reports de recettes 2025), correspondant à des aides déjà notifiées et versées en fin de travaux ;
- Les recettes d'emprunts inscrites en reports,
- La perception du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de la taxe d'aménagement, estimées à 225 000 € ;
- Une mobilisation du fonds de roulement.

RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE FINANCIERE

Les tableaux ci-après permettent de visualiser l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement depuis 2019.

Sur cette période, les recettes de fonctionnement ont augmenté en moyenne de **4,5 % par an**.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont progressé plus lentement, à un rythme moyen de **3,9 % par an, en incluant les intérêts liés au remboursement de la dette**.

RECETTES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 Esquisse	VARIATION 2025/2024	
TOTAL des RRF	3 509 827	3 525 253	3 755 271	4 286 750	4 411 674	4 691 007	4 546 863	-144 144	-3,3%
Atténuation de Charges	51 819	76 474	33 726	61 397	122 747	83 053	23 007	- 60 045	-72,3%
Produits des services – chap. 70	192 371	115 050	187 236	293 485	391 302	441 489	418 910	-22 579	-5,1%
Fiscalité propre - cpte 73111, 7318, FNGIR, droits de place	1 012 259	1 028 979	1 096 714	1 176 143	1 319 677	1 373 715	1 380 988	7 273	0,5%
FPIC - compte 7325	28 678	14 451	0	0	68 673	65 563	64 523	-1 040	-1,6%
Fiscalité reversée - attribution compensations	219 428	215 577	215 797	206 386	190 410	153 512	117 126	-36 386	-23,7%
Fiscalité reversée - IFER éoliennes	52 640	26 775	26 950	27 370	28 560	29 260	29 785	525	1,8%
Reversement départemental des droits de mutation	127 425	145 118	156 660	197 017	184 629	152 458	156 696	4 238	2,8%
Autres recettes fiscales	19 738	19 741	19 738	21 405	19 738	19 738	19 739	1	0,0%
Concours financiers de l'Etat – chap. 74	1 230 355	1 282 433	1 302 492	1 322 611	1 369 449	1 417 430	1 517 324	46 838	3,3%
<i>dont DGF part forfaitaire</i>	572 347	570 216	567 377	564 097	563 831	560 289	570 502	10 213	1,8%
<i>dont Dotation de solidarité rurale</i>	513 112	577 119	610 501	643 502	693 163	748 205	828 166	79 961	10,7%
<i>dont Dotation Nationale de Solidarité</i>	144 896	135 098	124 614	115 012	112 455	108 936	118 656	9 720	8,9%
Participations emplois aidés	0	12 476	95 186	163 536	73 941	51 067	63 456	12 389	24,3%
Participation communes	55 080	61 336	51 982	54 656	63 013	68 985	79 237	10 252	14,9%
Etat Compensation exo TF	15 952	15 799	69 672	62 470	78 166	85 183	87 316	2 133	2,5%
Etat compensation exo TH	49 117	52 825	0	4 730	4 577	0	0	0	
Attribution du fonds départemental TP	26 014	26 008	26 008	26 008	13 400	12 050	5 628	-6 422	-53,3%
Autres recettes de participations	27 074	45 560	75 425	34 045	37 815	72 922	71 752	-1 170	-1,6%
Revenus des immeubles et indemnisation assurances	393 657	367 565	380 325	401 301	394 066	549 865	456 997	-92 868	-16,9%
Recettes financières	0	0	0	0	0	0	0	0	
Produits exceptionnels	8 221	19 086	17 361	230 609	37 376	3 716	54 379	50 663	1363,4%
Reprise sur provisions	0	0	0	3 581	14 135	111 000	0	-111 000	
Evolution en % des RRF	1,3%	0,4%	6,5%	14,2%	2,9%	6,3%	-3,1%	-3,1%	

DEPENSES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION 2025/2024	
TOTAL des DRF	2 958 416	2 937 602	3 196 878	3 589 407	3 539 849	3 954 677	3 664 543	- 290 134	-8,1%
Charges à caractère général	792 654	773 201	804 951	1 077 223	1 055 952	1 330 669	1 167 185	- 163 485	-15,5%
Charges de personnel	1 386 213	1 432 525	1 652 622	1 832 895	1 854 656	1 929 667	1 944 670	15 003	0,8%
Charges financières	47 394	39 000	36 668	48 514	49 007	116 293	81 510	- 34 783	-71,0%
Contingents et participations (SDEC, SDIS, SI Piscine et SIS)	454 144	418 336	432 849	327 196	283 394	229 232	186 140	- 43 092	-15,2%
Subventions	73 085	75 363	60 773	72 543	64 315	70 484	72 381	1 897	2,9%
Provisions	-	-	14 459	27 213	4 750	6 789	-	- 6 789	-142,9%
Autres charges	204 926	199 178	194 556	203 823	227 775	271 543	212 657	- 58 886	-25,9%
Evolution en % des DRF	2,3%	-0,7%	8,8%	12,3%	-8,1%	11,7%	-7,3%	-8,1%	

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
épargne brute	551 412	587 650	558 393	697 342	871 824	736 330	882 319
Remboursement capital de la dette	186 679	242 772	179 863	185 386	221 407	222 123	256 715
épargne nette	364 733	344 879	378 531	511 956	650 417	514 206	625 604
RRF	3 509 827	3 525 253	3 755 271	4 286 750	4 411 674	4 691 007	4 546 863
DRF	2 958 416	2 937 602	3 196 878	3 589 407	3 539 849	3 954 677	3 664 543

Par prudence, la projection financière à trois ans ci-dessous repose sur des hypothèses modérées. Elle prévoit une augmentation des recettes de fonctionnement limitée à **2 % par an**, tandis que les dépenses de fonctionnement progresseraient de **4 % par an**. Malgré ce scénario prudent, le **taux d'épargne brute demeurerait à un niveau important**, supérieur à **12 %**, ce qui traduit sur une situation financière saine.

PROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL									
CHAINE DE L'EPARGNE	2023	2024	2025	évol 2025/ 2024	prévisions de réalisation				
					2026	évol	2027	évol	2028
Produits de fonctionnement	4 411 674 €	4 691 007 €	4 546 863 €	-3%	4 637 800 €	2%	4 730 556 €	2%	4 825 167 €
Charges de fonctionnement	3 539 849 €	3 954 677 €	3 664 543 €	-7%	3 811 125 €	4%	3 963 570 €	4%	4 082 477 €
Epargne de gestion	920 831 €	852 622 €	963 830 €		911 375 €		855 986 €		825 690 €
Intérêt de la dette actuelle	49 007 €	52 978 €	81 510 €		84 700 €		89 000 €		83 000 €
indemnité de remboursement anticipé		63 314 €	- €						
intérêt dette nouvelle	- €				35 300 €				
Epargne brute (CAF brute)	871 824 €	736 330 €	882 319 €		826 675 €		766 986 €		742 690 €
taux d'épargne brute	19,8%	15,7%	19,4%		17,8%		16,2%		15,4%
Remboursement du capital de la dette	221 407 €	222 123 €	256 715 €		290 000 €		252 000 €		238 000 €
Remboursement du capital de la dette - nouveaux emprunts									
Epargne nette (CAF nette)	650 417 €	514 206 €	625 604 €		536 675 €		514 986 €		504 690 €
taux d'épargne nette	14,7%	11,0%	13,8%		11,6%		10,9%		10,5%

V. SITUATIONS FINANCIERES 2025 DES REGIES TRANSFEREES

1. REGIE DE L'EAU POTABLE

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2025

L'exercice budgétaire 2025 devrait se clôturer sur un résultat excédentaire d'environ **136,4 k€**, accompagné d'un **taux d'épargne brute supérieur à 42 %**, traduisant une situation financière particulièrement favorable.

Il convient toutefois de préciser que l'exercice comptable a été arrêté début décembre 2025. En raison du **transfert de compétence au SAEPB**, aucun rattachement de charges ou de produits ne sera effectué sur cet exercice. Cette précision revêt une importance particulière au regard des modalités de perception et de reversement des redevances de l'Agence de l'eau : les redevances perçues en 2025 ne seront reversées à l'AESN qu'en 2026. L'impact de cette absence de rattachement est estimé à **environ 30 k€** pour les seules redevances de l'Agence de l'eau.

Malgré ces éléments de contexte, la situation financière de la régie demeure **saine et solide**. Elle est d'autant plus remarquable qu'elle intervient à l'issue de **quatre années de travaux conséquents**, ayant permis le remplacement de près de **10 km de canalisations**, la mise en œuvre d'un **important programme de renouvellement des compteurs**, ainsi que le déploiement de moyens significatifs destinés à la **protection de la ressource**.

SYNTHESE PAR CHAPITRE DE LA SECTION D'EXPLOITATION - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE en €

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (estimation)
011 - Charges à caractère général	102 698	106 841	139 137	104 090	99 781	112 458
012 - Charges de personnel	101 228	110 760	110 465	121 402	104 687	106 112
65 - Autres charges de gestion courante	18 911	18 108	19 683	24 060	27 940	24 598
66 - Charges financières	0	0	2 192	29 945	63 470	38 512
67 - Charges exceptionnelles	28 605	569	5 449	7 489	3 437	1 480
68 - Dotations aux provisions semi-budg.	0	11 177	7 172	7 102	468	0
DEPENSES REELLES	251 443	247 454	284 097	294 087	299 782	283 160
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	31 102	31 998	32 430	27 872	44 635	88 672
DEPENSES D'ORDRE	31 102	31 998	32 430	27 872	44 635	88 672
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	282 545	279 452	316 527	321 959	344 417	371 831

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
EXCEDENT DE L'EXERCICE	67 909	101 647	60 765	84 881	122 165	136 406

RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	2025(Est.)
70 - Produits des services	342 593	376 450	367 640	398 146	422 112	472 255
74 - Dotations et participations	0	0	0	0	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	3	1	2	1 163	35 498	579
77 - Produits exceptionnels	4 019	700	3	0	14	17 204
78 - Reprises sur provisions semi-budg.	0	0	3 802	3 927	969	4 035
RECETTES REELLES	346 614	377 152	371 447	403 236	458 594	494 072
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 840	3 948	5 845	3 604	7 987	14 165
RECETTES D'ORDRE	3 840	3 948	5 845	3 604	7 987	14 165
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	350 454	381 099	377 293	406 840	466 581	508 237

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
Recettes réelles de fonctionnement	346 614	377 152	371 447	403 236	458 594	494 072
- Dépenses réelles de fonctionnement	251 443	247 454	284 097	294 087	299 782	283 160
= CAF BRUTE = EPARGNE BRUTE	95 172	129 698	87 350	109 149	158 812	210 912
- Remboursement du capital des emprunts	0	0	0	0	-37 399	-37 399
= CAF NETTE = EPARGNE NETTE	95 172	129 698	87 350	109 149	121 413	173 513

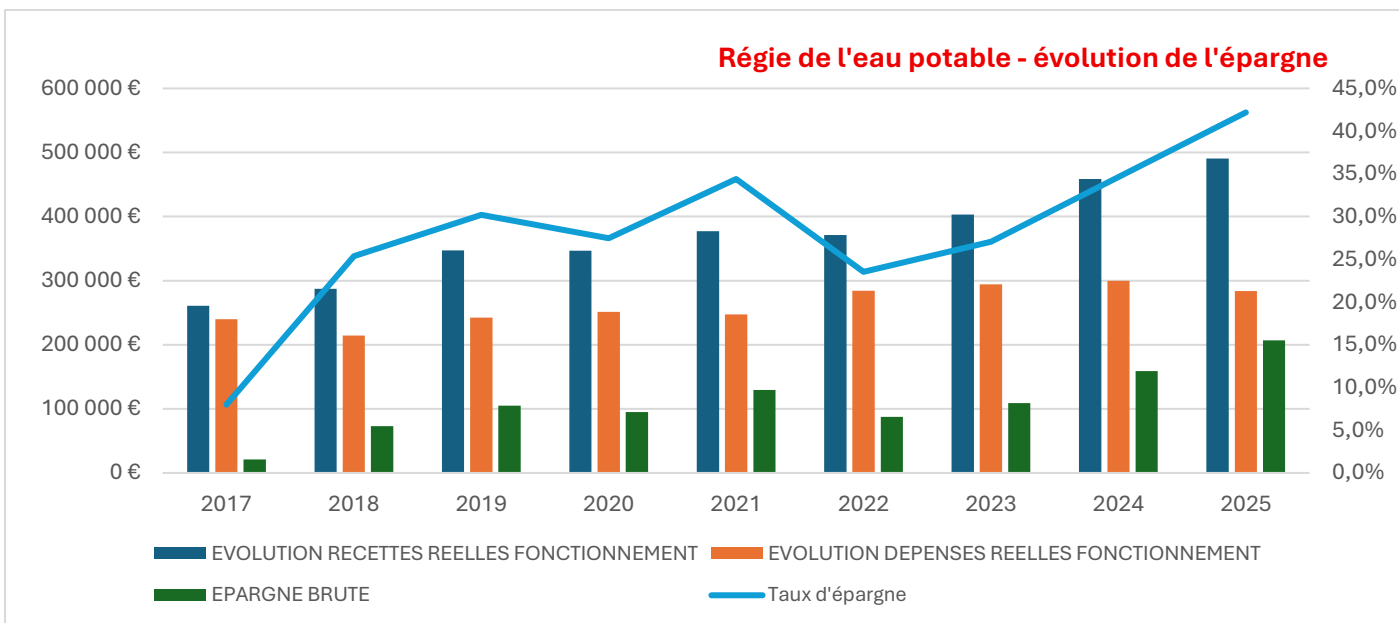
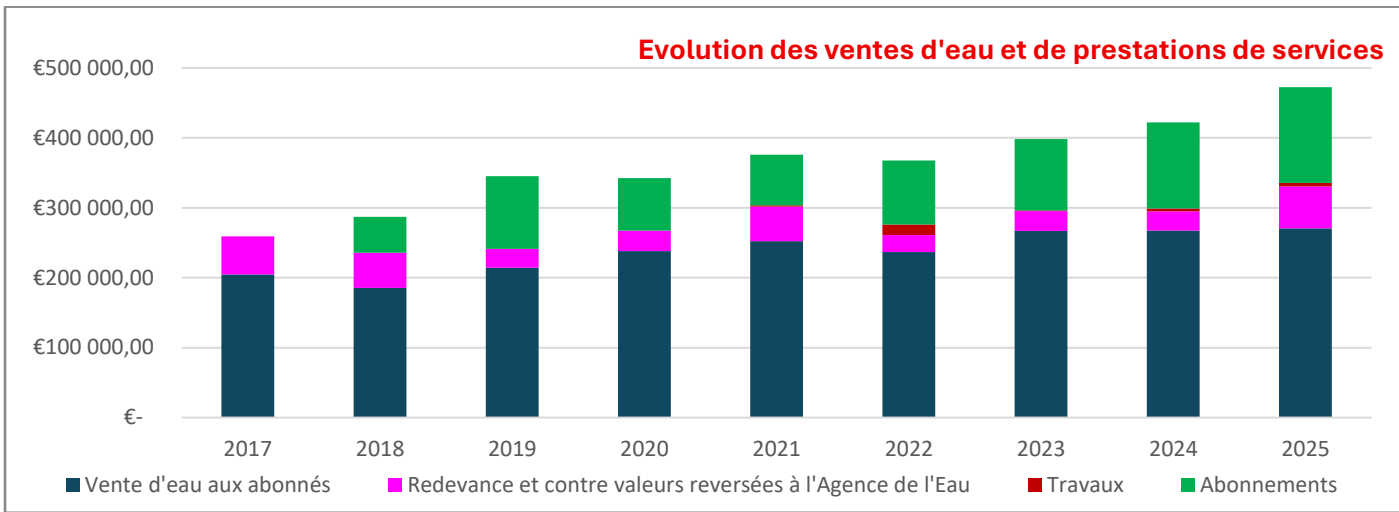
Section d'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
Résultat de l'exercice	67 909	101 647	60 765	84 881	122 165	136 406
Excédent antérieur	197 083	264 992	366 640	72 528	157 409	279 574
Excédent cumulé	264 992	366 640	427 405	157 409	279 574	415 980

50% 207 500,00 €

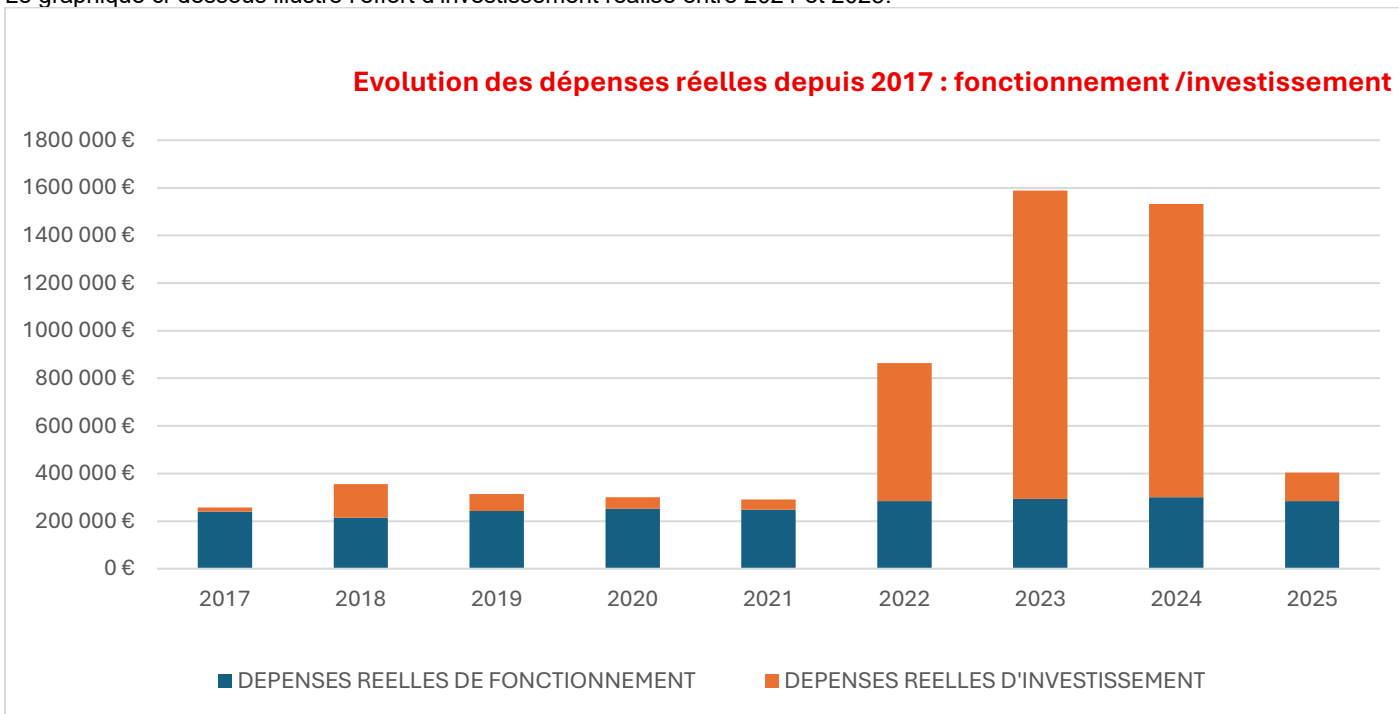
Section d'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
Résultat de l'exercice	-22 088	-15 568	77 914	749 916	-682 028	16 634
Excédent antérieur	119 065	96 977	81 409	159 322	909 239	227 211
Excédent cumulé	96 977	81 409	159 322	909 239	227 211	243 845

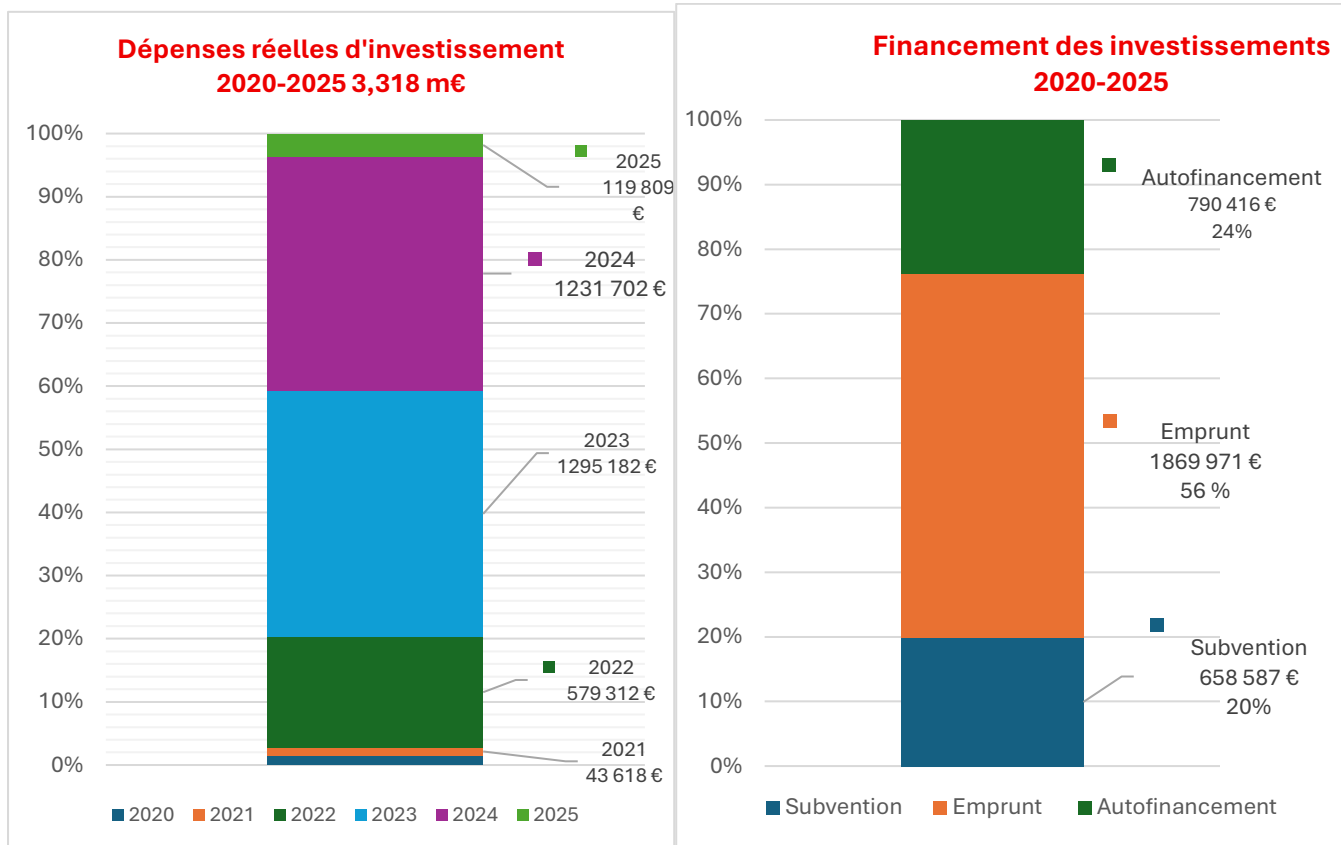
L'excédent de fonctionnement devrait ainsi s'établir à 416 k€. Dans ce contexte, le SAEPB a sollicité le versement d'une avance correspondant à 50 % de ce montant. Ce versement devra faire l'objet d'une autorisation du conseil municipal préalablement à la clôture définitive des comptes, laquelle est prévue entre avril et juin 2026.

La répartition des recettes met en évidence la capacité de la régie de l'eau potable à dégager des marges de manœuvre pour l'investissement, notamment grâce à la structuration des services et à la mise en place de recettes pérennes, en particulier celles liées aux abonnements au service.

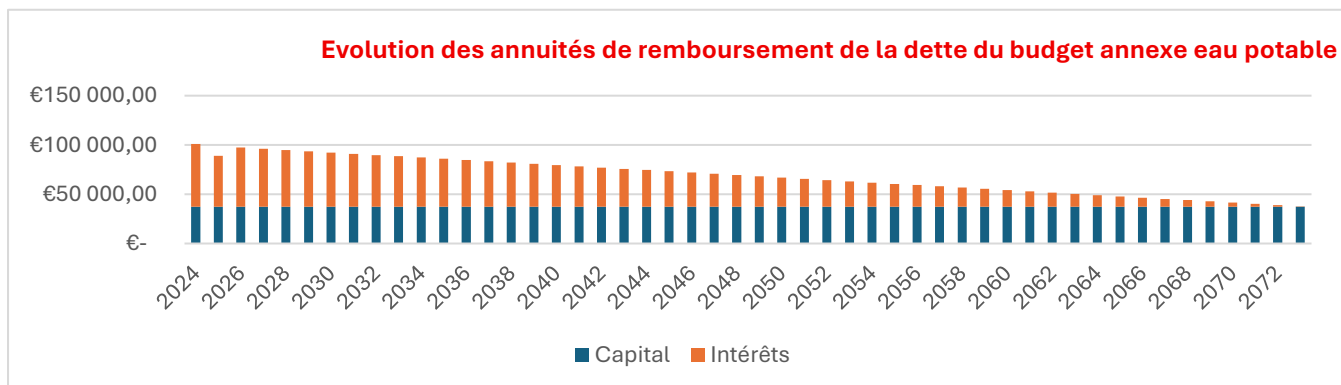
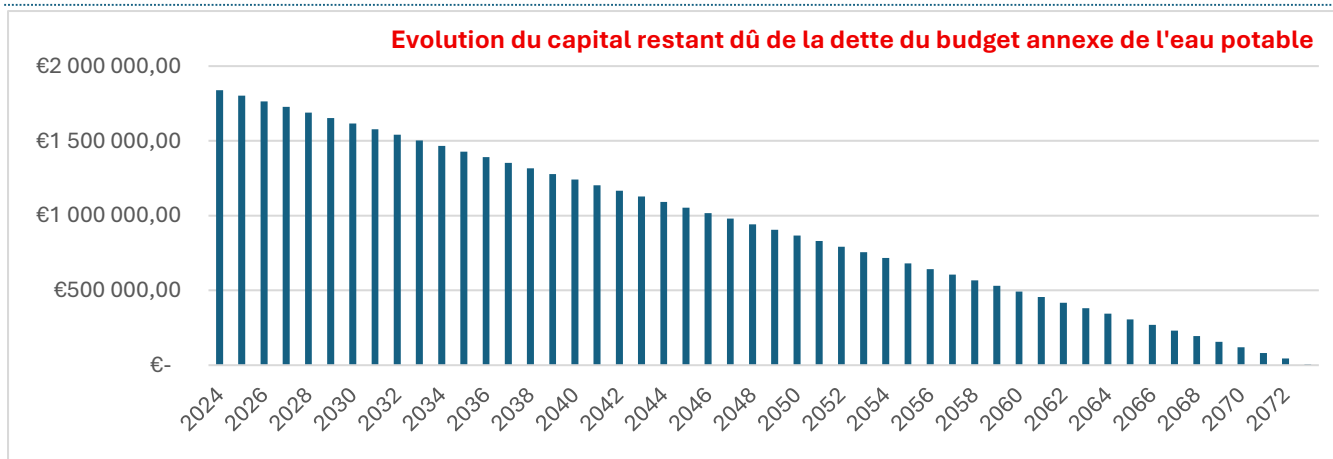


Le graphique ci-dessous illustre l'effort d'investissement réalisé entre 2021 et 2025.





ENDETTEMENT DU BUDGET DE L'EAU POTABLE : 2 EMPRUNTS INDEXES SUR LE LIVRET A



Le taux du Livret A a été abaissé de 0,6 point au 1er février 2025 puis de 0,7 point au 1er août 2025, portant le taux à 1,7 %. En conséquence, le taux des emprunts de la régie passe de 3,4 % à 2,1 %, incluant la marge de la Banque des Territoires. Conformément à la réglementation, ces prêts seront transférés au SAEPB au 1er janvier 2026.

2. REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2025

L'exercice 2025 devrait se solder par un petit excédent (chiffre provisoire : 16,8 k€). Cependant, l'épargne dégagée par la régie de l'assainissement (25,6%) montre une situation comptable saine permettant de financer le remboursement de la dette et les investissements.

SYNTHESE PAR CHAPITRE DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT en €

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
011 - Charges à caractère général	132 592	122 444	161 625	148 303	167 080	182 278
012 - Charges de personnel	55 252	57 137	61 521	85 850	105 603	104 514
65 - Autres charges de gestion courante	12 642	42 163	58 905	23 615	8 610	169
66 - Charges financières	0	0	5 245	10 549	25 543	35 047
67 - Charges exceptionnelles	973	2 352	3 616	12 664	2 957	9 614
68 - Dotations aux provisions semi-budg.	0	16 038	8 865	778	4 247	2 689
DEPENSES REELLES	201 459	240 134	299 777	281 758	314 040	334 311
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	144 099	143 835	143 534	137 470	167 304	158 513
DEPENSES D'ORDRE	144 099	143 835	143 534	137 470	167 304	158 513
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	345 558	383 969	443 311	419 228	481 344	492 824
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
EXCEDENT DE L'EXERCICE	75 507	57 314	107 262	36 029	12 890	16 787
RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
013 - Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0
70 - Produits des services	364 174	382 047	393 568	403 064	435 819	439 055
74 - Dotations et participations	10 274	21 944	66 080	0	6 430	0
75 - Autres produits de gestion courante	2	1	3 674	7 480	8 790	485
77 - Produits exceptionnels	102	67	221	0	0	10 200
78 - Reprises sur provisions semi-budg.	0	0	6 242	6 025	1 468	0
RECETTES REELLES	374 552	404 060	469 785	416 569	452 507	449 740
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 513	37 223	80 788	38 688	41 727	59 870
RECETTES D'ORDRE	46 513	37 223	80 788	38 688	41 727	59 870
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	421 064	441 283	550 573	455 256	494 235	509 611

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
Recettes réelles de fonctionnement	374 552	404 060	469 785	416 569	452 507	449 740
- Dépenses réelles de fonctionnement	-201 459	-240 134	-299 777	-281 758	-314 040	-334 311
= CAF BRUTE hors cessions	173 092	163 925	170 008	134 811	138 468	115 430
- Remboursement du capital des emprunts	-6 200	-6 200	-19 869	-59 869	-59 869	-77 917
= CAF NETTE	166 892	157 725	150 139	74 941	78 598	37 513

SECTION D'EXPLOITATION	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
Résultat de l'exercice	75 507	57 314	107 262	36 029	12 890	16 787
Report de l'excédent antérieur	78 330	153 837	211 151	318 413	354 441	367 332
Résultat cumulé	153 837	211 151	318 413	354 441	367 332	384 118

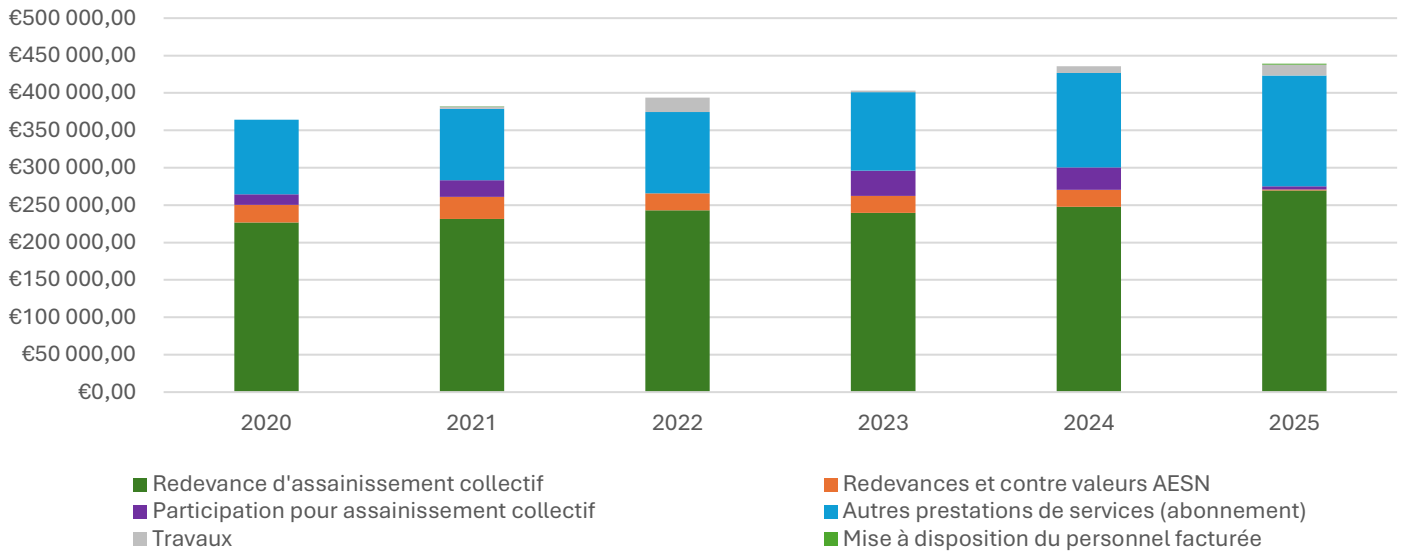
50% 192 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (Est.)
Résultat de l'exercice	-46 216	393 269	874 661	-917 252	245 527	-500 416
Report de l'excédent antérieur	125 720	79 504	472 773	1 347 433	430 181	675 709
Résultat cumulé	79 504	472 773	1 347 433	430 181	675 709	175 293

L'excédent de fonctionnement devrait ainsi dépasser 384 000 €. Dans ce contexte, PRE-BOCAGE Intercom a sollicité le versement d'une avance correspondant à 50 % de ce montant. Ce versement devra faire l'objet d'une autorisation du conseil municipal préalablement à la clôture définitive des comptes, laquelle est prévue entre avril et juin 2026.

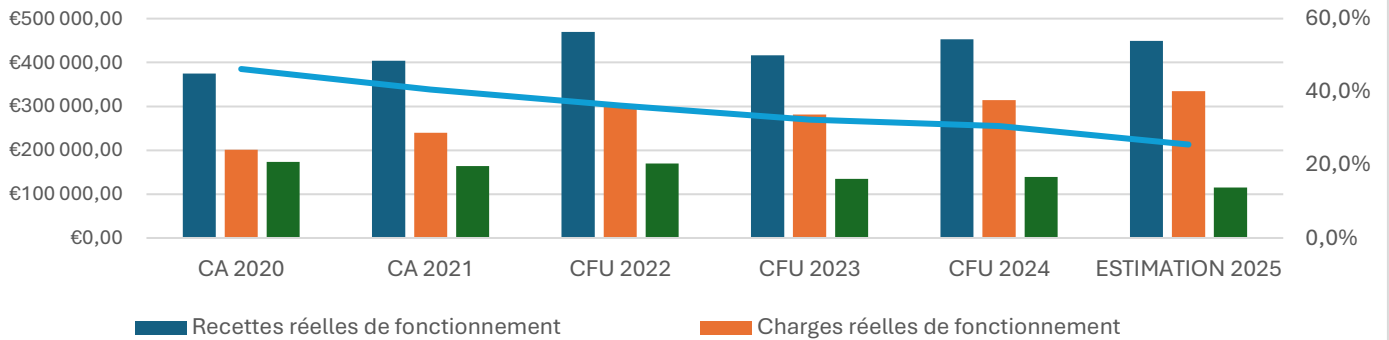
Comme pour le budget de l'eau potable, la répartition des recettes de l'assainissement montre que la régie peut dégager des marges pour l'investissement, notamment grâce à la structuration des services et à la stabilité des ressources, en particulier les recettes d'abonnements.

Régie de l'assainissement - évolution des recettes d'exploitation de 2020 à 2025



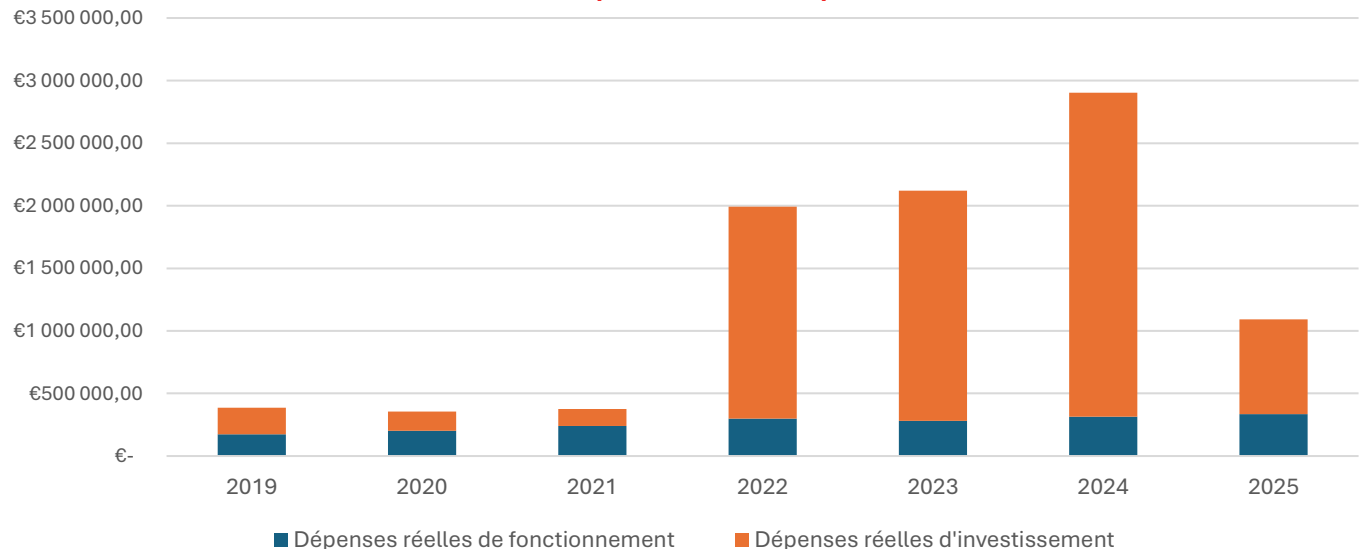
L'épargne brute, différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement, reste élevée mais baisse de 46 % à 25,7 %, en raison du programme d'investissement partiellement financé par emprunt.

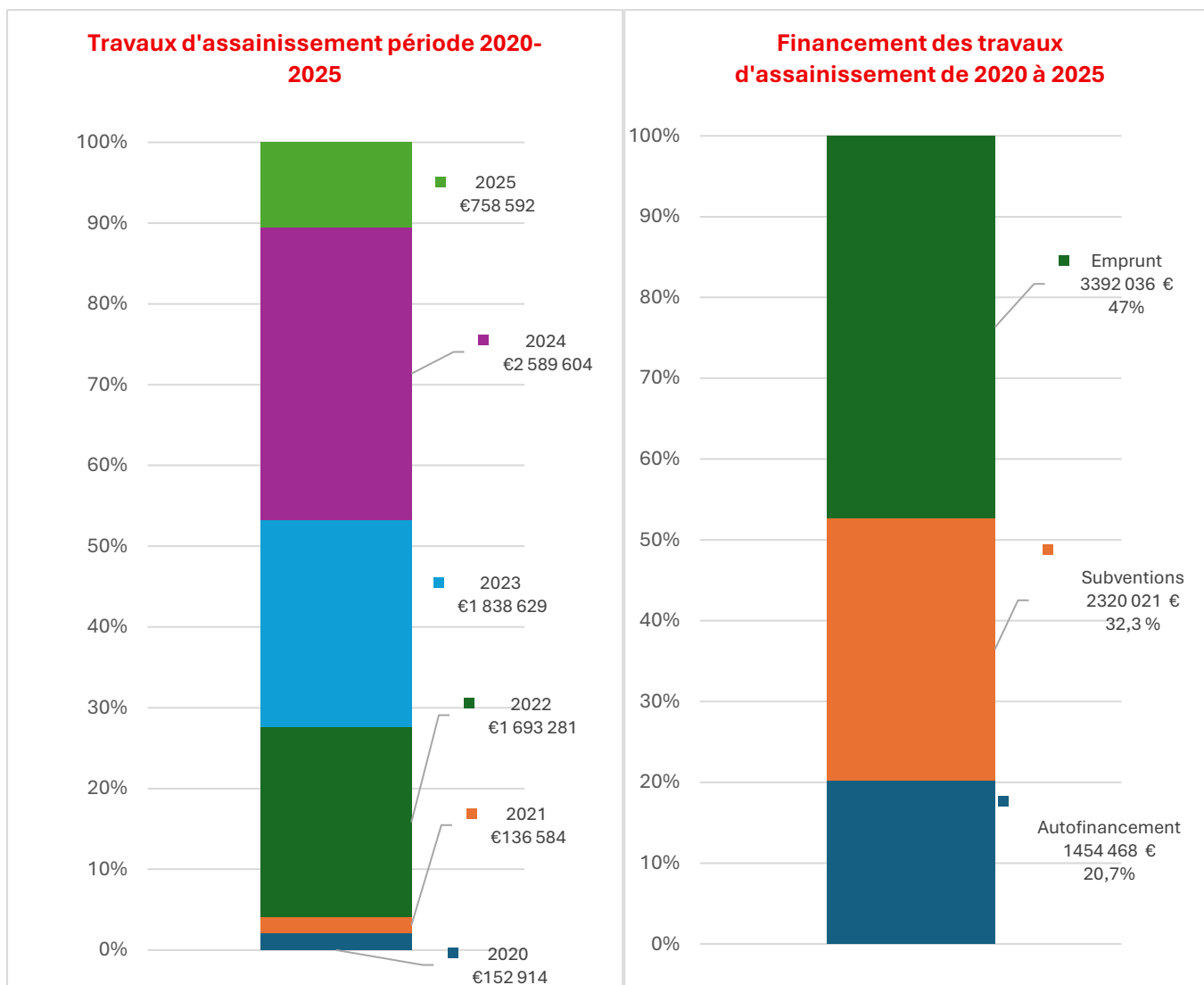
Régie de l'assainissement - évolution de l'épargne



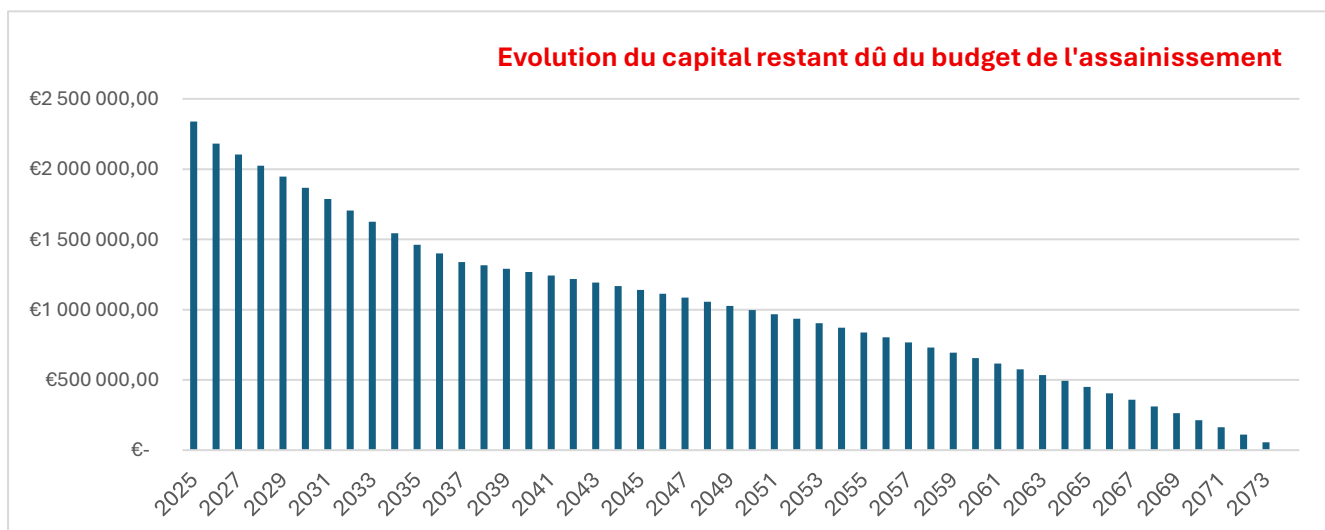
Le graphique ci-dessous illustre l'effort d'investissement réalisé entre 2021 et 2025.

Evolution des dépenses réelles depuis 2019 : fonctionnement /investissement

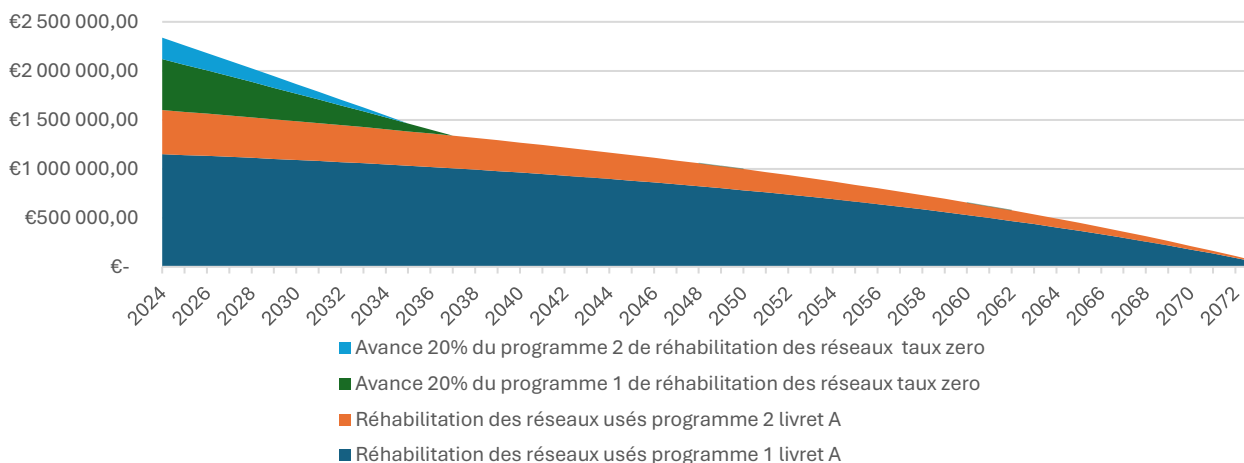




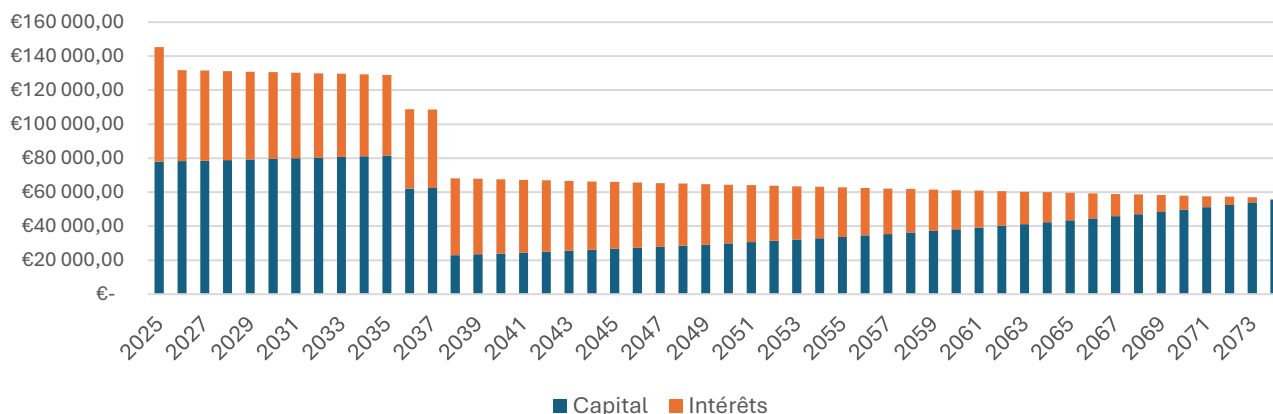
ENDETTEMENT DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : 2 EMPRUNTS INDEXES SUR LE LIVRET A ET 2 EMPRUNTS A TAUX ZERO



Capital restant dû au 31/12 par ligne de prêt - budget de l'assainissement



Evolution des annuités de remboursement de la dette du budget annexe assainissement



Le budget de l'assainissement rembourse deux prêts à l'Agence de l'eau sur 15 ans, ce qui accélère l'extinction de la dette dans les premières années.

Le taux du Livret A a été abaissé de 0,6 point au 1er février 2025 puis de 0,7 point au 1er août 2025, portant le taux à 1,7 %. En conséquence, le taux des emprunts de la régie passe de 3,4 % à 2,1 %, incluant la marge de la Banque des Territoires.

Conformément à la réglementation, ces prêts seront transférés à PRE-BOCAGE Intercom au 1er janvier 2026.

PHOTOVOLTAÏQUE (REGIE NON TRANSFEREE)

La production d'électricité destinée à la revente constitue, par nature, une activité à caractère industriel et commercial (AIC).

Le budget annexe photovoltaïque a été créé, en 2018, pour :

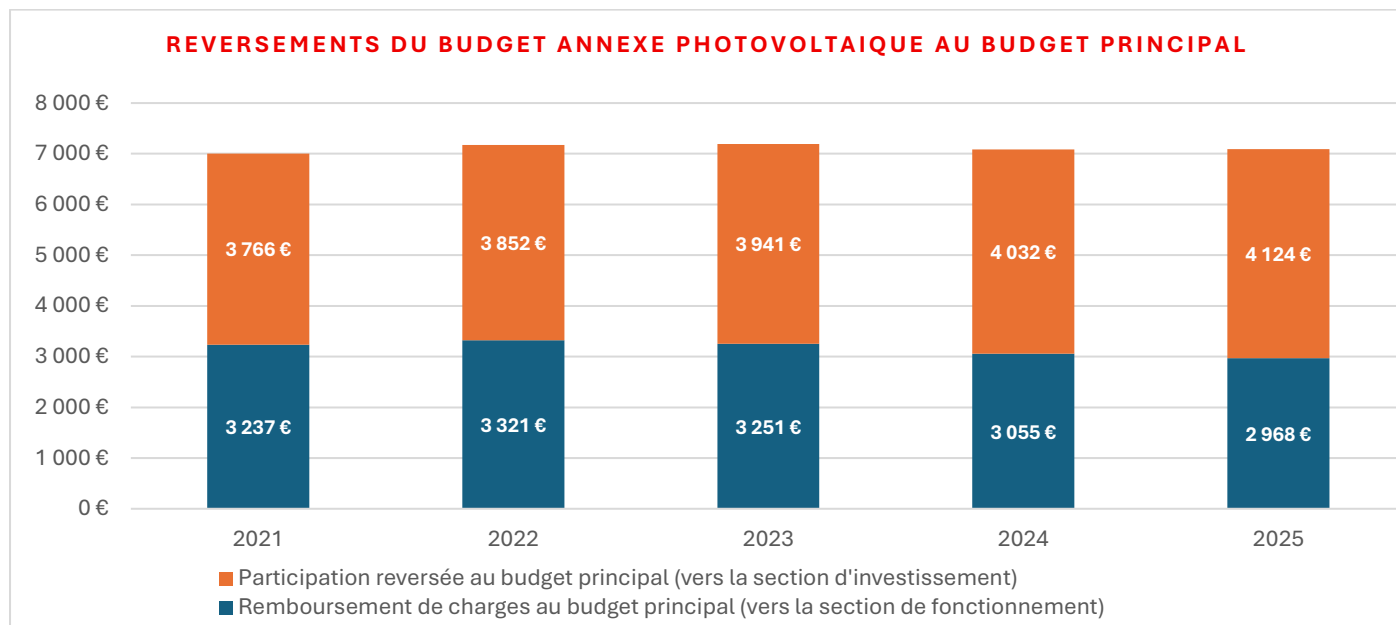
- Enregistrer les recettes provenant de la vente d'électricité produite par la toiture photovoltaïque de la mairie annexe de Bauquay,
- Intégrer les charges facturées par le budget principal liées à cette production.

Les résultats 2025 devraient s'établir comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	5 539,36 €	5 607,67 €	6 630,84 €	6 776,75 €	6 328,25 €
Taux d'épargne brute	63,1%	62,8%	67,1%	68,9%	68,1%
Résultat de fonctionnement	-18,64 €	49,67 €	1 072,84 €	-1 119,13 €	770,25 €
Résultat antérieur	408,72 €	390,08 €	439,75 €	1 512,59 €	393,46 €
Résultat cumulé à reporter sur N+1	390,08 €	439,75 €	1 512,59 €	393,46 €	1 163,71 €

	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat d'investissement	-545,58 €	1 705,71 €	1 617,12 €	3 864,37 €	1 433,79 €
Résultat antérieur	7 997,60 €	7 452,02 €	9 157,73 €	10 774,85 €	14 639,22 €
Résultat cumulé à reporter sur N+1	7 452,02 €	9 157,73 €	10 774,85 €	14 639,22 €	16 073,01 €

En 2025, la recette issue de la production d'électricité s'est élevée à 9 295 €, dont 7 092 € ont été reversés au budget principal.



CONCLUSION

La situation financière de la commune, tous budgets confondus, demeure saine.

Cependant, il convient de rester prudent face à la détérioration des comptes de l'État et d'attendre de connaître précisément :

- La manière dont l'État souhaite associer les collectivités locales au redressement des finances publiques,
- L'évolution des dotations destinées au fonctionnement des services,
- Et l'évolution des subventions d'investissement pour les projets qui vont émerger lors de la prochaine mandature.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 - Annexe 1

Présentation synthétique du personnel communal



L'effectif communal compte actuellement **56 agents**, dont **31 femmes** et **25 hommes**. Les personnels des régies d'eau potable et d'assainissement sont intégrés au tableau des effectifs communaux et inclus dans ce total.

En **2025**, **trois agents titulaires** ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Au **31 décembre 2025** :

- **37 agents** sont titulaires, dont **1 agent détaché de la gendarmerie**.
- Parmi les **18 agents contractuels**, **2 bénéficient d'un contrat aidé**.
- **22 agentes** travaillent à **temps non complet**, principalement dans les écoles.
- **39 %** de l'effectif municipal est affecté aux **écoles, garderies et cantines**.
- **15 agents** sont âgés de **55 ans et plus**.

En équivalent temps plein (ETP), l'effectif communal est de **49,7 ETP**.

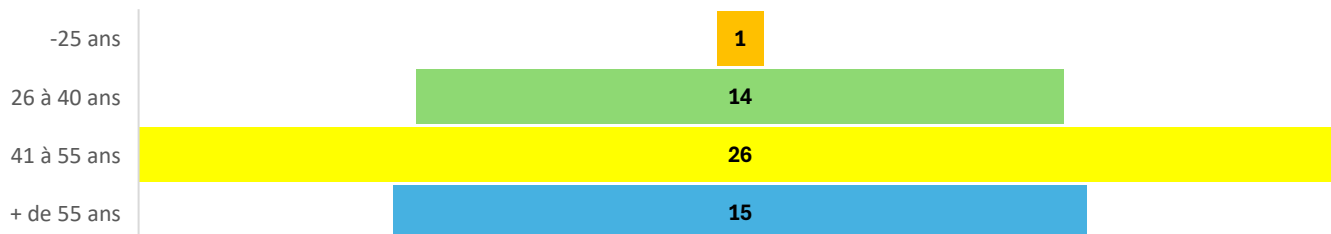
Le masse salariale communale est répartie sur 3 budgets :

Budgets	Masse salariale	Evolution de la masse salariale (1/N-1)	Charges réelles de fonctionnement (comptes non définitifs)	Poids des charges de personnel	Population	Part charges de personnel/population	Part charges de personnel/population moyenne de la strate
Budget principal	1 944 670 €	0,80%	3 664 543 €	53,03%	4 733	411 €	613 €
Régie de l'eau potable	106 112 €	1,40%	283 667 €	37,70%			
Régie de l'assainissement	104 513 €	-1,00%	334 305 €	31,26%			

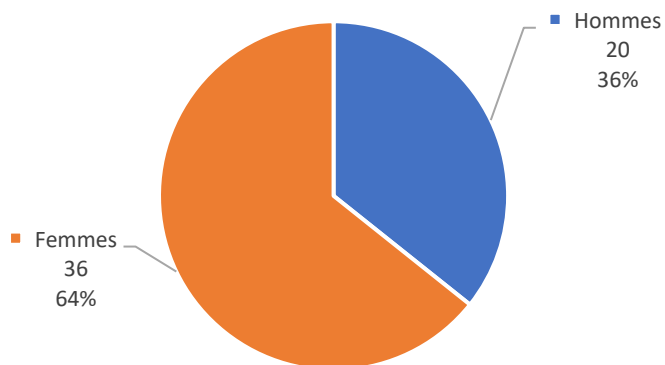
Source : Territoires et Finances - Principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2024 AMF et La Banque Postale – strate 3 500 à 10 000 habitants.

Malgré les mesures gouvernementales ayant entraîné une hausse des coûts — notamment +3 % de cotisations patronales — ainsi que la mise en place de certains avantages comme les titres-restaurant, l'évolution de la masse salariale entre 2024 et 2025 est restée maîtrisée, voire en légère diminution pour les budgets des régies. Cette évolution s'explique principalement par la fin d'un remplacement de longue durée lié à un arrêt de travail prolongé impactant les équipes des régies.

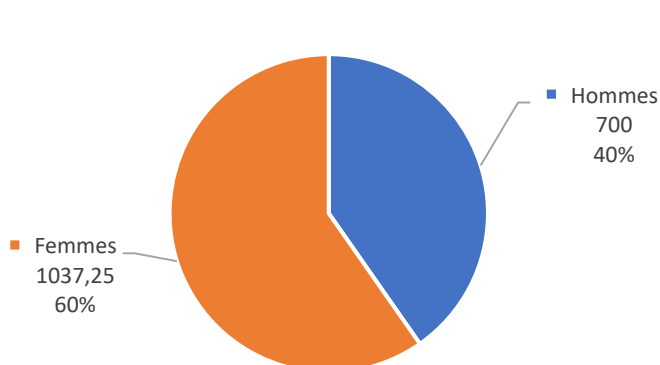
Pyramide des âges des agents communaux en 2025



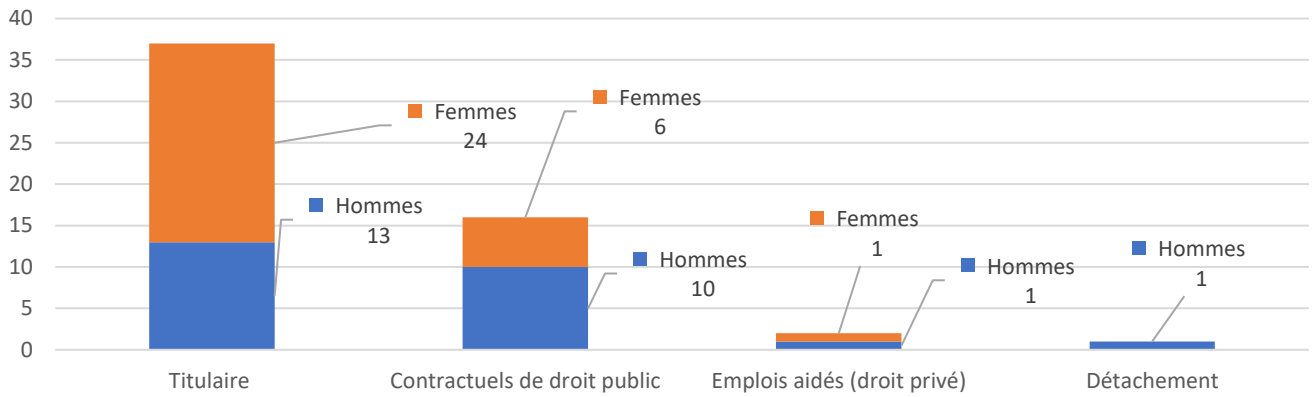
Répartition Hommes/Femmes en nombre d'agents (tous statuts) en 2025



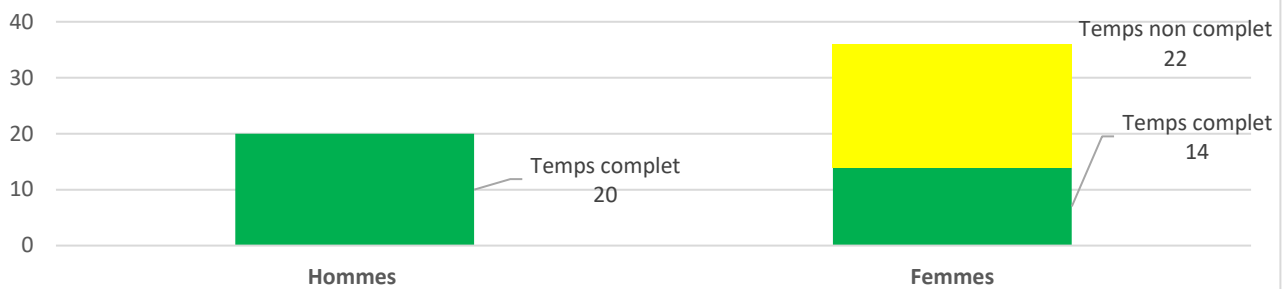
Répartition Hommes/Femmes en nombre d'heures de travail rémunérées en 2025



Répartition hommes femmes par statut en 2025



Répartition par temps complet et temps non complet et par sexe

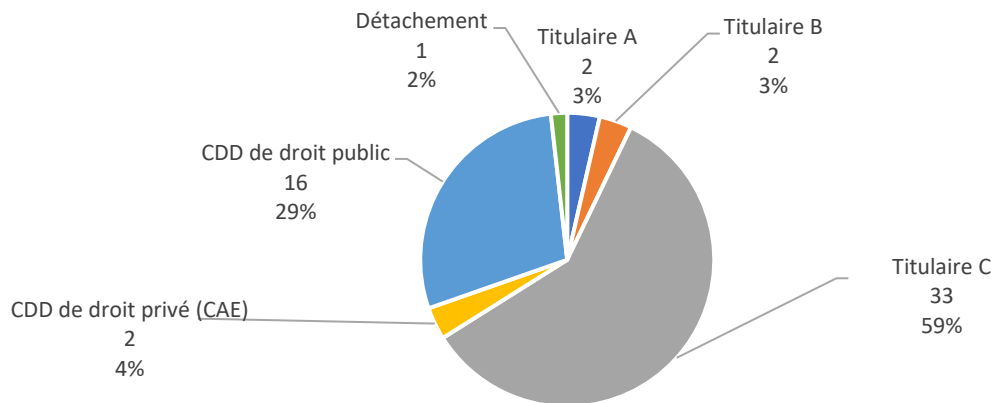


Répartition des agents de droit public par catégorie et par sexe en 2025

■ Hommes ■ Femmes

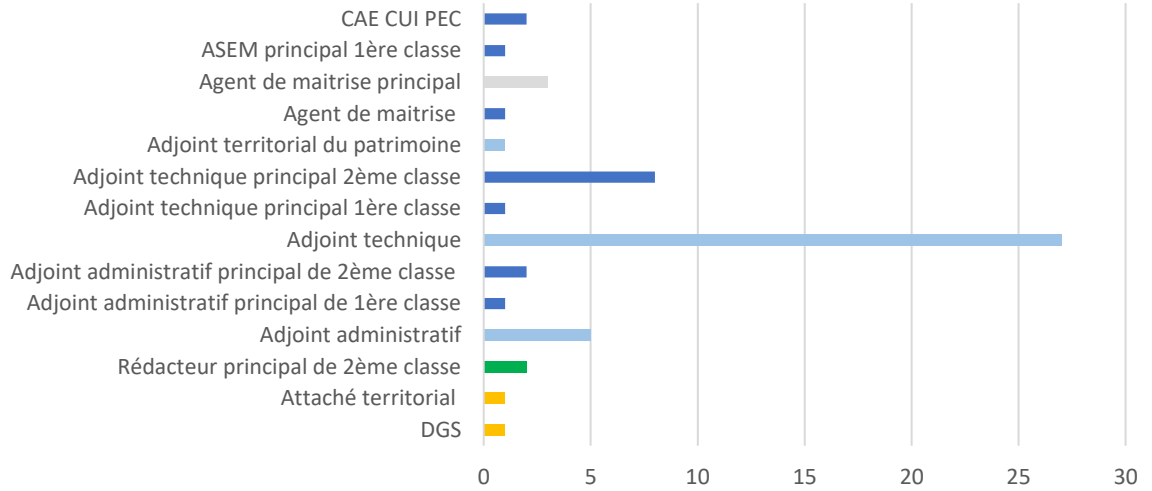


En 2025, près de **66 %** de l'effectif est composé d'agents titulaires. En équivalent heures travaillées, la part des titulaires atteint **67,5 %**, soit une légère baisse par rapport à 2024.

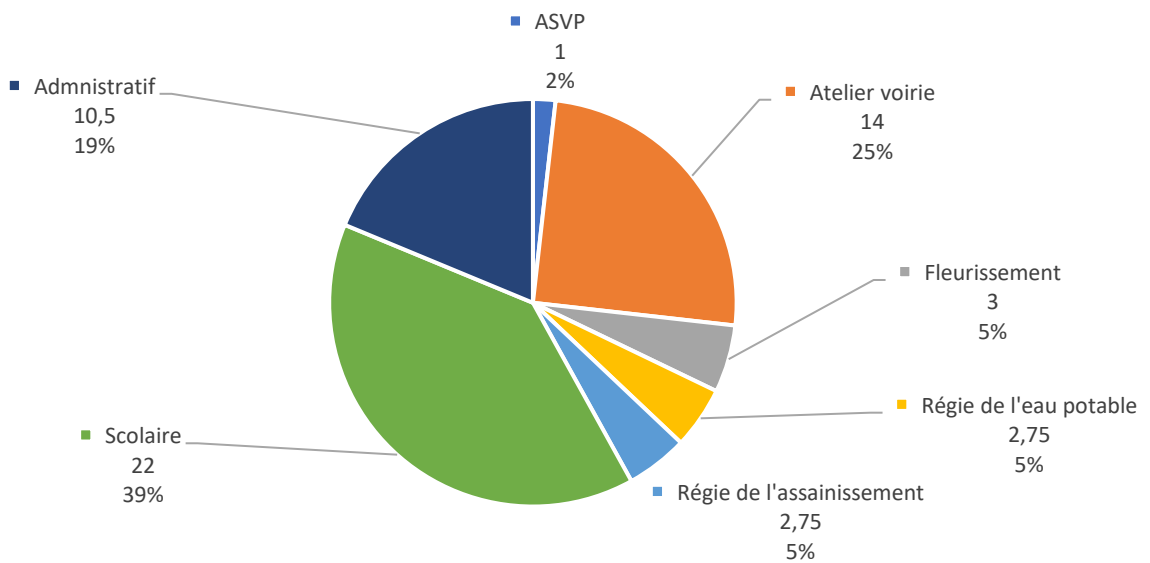


Répartition des agents par grade et par statut en 2025

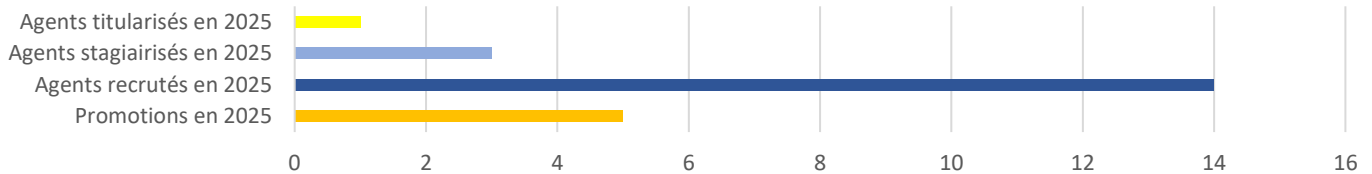
Répartition du personnel par grade



Répartition du personnel communal par secteur



Evolution des carrières des agents et agents recrutés en 2025



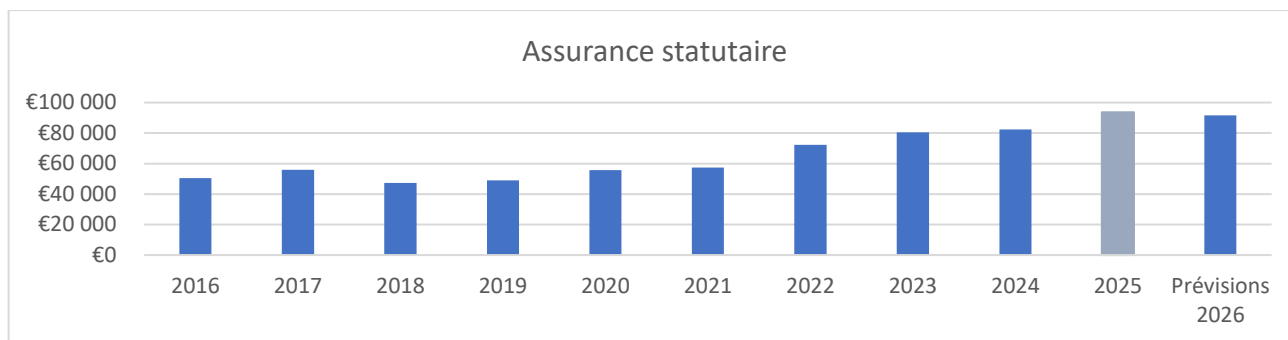
Départs en 2025



Absentéisme :

Les administrations doivent disposer d'une assurance statutaire pour être indemnisées en cas d'arrêts maladie de leurs agents. La commune a souscrit une telle assurance, laquelle intervient à partir du **15^e jour d'arrêt de travail**.

Le coût de cette police d'assurance s'est élevé à **93 635 € en 2025**, contre **82 323 € en 2024**, soit une **hausse de 13,7 %**.



L'augmentation du coût de cette police d'assurance est principalement liée au risque de **maladie professionnelle** pris en charge par la commune depuis 2018 pour un agent de maîtrise, ainsi qu'à une **forte sinistralité** résultant d'accidents du travail et d'une absence pour longue maladie.

Si l'indemnisation au titre de la maladie professionnelle a pris fin en **2023**, le montant de la prime est resté élevé en 2025 en raison du niveau important de sinistralité constaté en **2023 et 2024** (voir point sur l'absentéisme).

→ Les modalités de calcul de la cotisation sont les suivantes :

masse salariale des agents titulaires dont le temps de travail hebdomadaire est supérieur à **28 heures**, multipliée par le **taux de cotisation**.

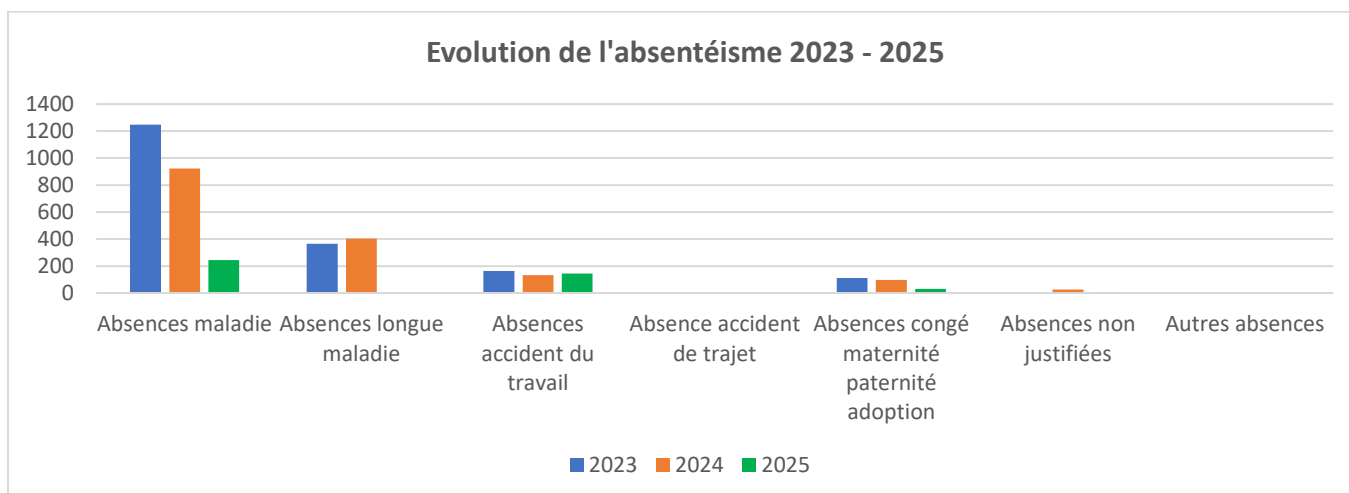
La commune a adhéré à la **commande groupée du Centre de Gestion du Calvados** afin de bénéficier d'un **taux garanti pour les années 2025 et 2026**, ainsi que d'une **relative stabilité** de l'évolution du taux pour les deux années suivantes.

Avec contrat de groupe partenariat CDG14						Coût quadriennal
Année	2024	2025	2026	2027	2028	
Taux	6,89%	7,89%	7,89%	8,61%	9,33%	392 067,18 €
masse salariale globale agents CNRACL	1 154 961,58 €	1 157 964,48 €	1 160 975,19 €	1 163 993,72 €	1 167 020,11 €	
Coût	82 325,94 €	91 363,40 €	91 600,94 €	100 219,86 €	108 882,98 €	
Avec contrat indépendant						Coût quadriennal
Année	2024	2025	2026	2027	2028	
Taux	6,89%	8,61%	9,11%	9,61%	10,11%	435 311,11 €
masse salariale globale agents CNRACL	1 154 961,58 €	1 157 964,48 €	1 160 975,19 €	1 163 993,72 €	1 167 020,11 €	
Coût	82 325,94 €	99 700,74 €	105 764,84 €	111 859,80 €	117 985,73 €	
FRAIS DE PILOTAGE CDG 14 (800 euros par an)						3 200,00 €
*estimation à partir des éléments transmis lors de la réunion et moyennes des années précédentes						
GAIN POTENTIEL						40 043,94 €

En 2025, l'absentéisme a fortement diminué, enregistrant une baisse de 73 % par rapport à 2024 : 424 jours d'absence en 2025, contre 1 584 jours en 2024 et 1 896 jours en 2023.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- En 2023, l'agent en maladie professionnelle a fait valoir ses droits à la retraite, mettant fin à un arrêt de longue durée.
- En 2023 et 2024, la commune a connu deux congés maternité ainsi que plusieurs accidents du travail, ce qui avait fortement accru le volume d'absences.



Budget Principal - section d'investissement - opérations pluriannuelles (Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement)

opération	LIBELLES OPERATIONS PLURIANNUELLES ACTUELLES	TOTAL AP	Crédits consommés avant 2024	Crédits consommés 2024	Crédits consommés 2025	Total consommé	CREDITS DE PAIEMENT					TOTAL	observation		
							2026				2027			2028	2029
							Reports	solde CP 2025 non engagés	2026	TOTAL					
09019	SKATE PARK	130 000,00 €	117 540,00 €			117 540,00 €			0,00 €	0,00 €			117 540,00 €	à cloturer	
09013	PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV 1	170 000,00 €	114 705,90 €	0,00 €		114 705,90 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114 705,90 €	à cloturer	
09021	2eme PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV	400 000,00 €	107 907,96 €	273 981,88 €	14 335,78 €	396 225,62 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	396 225,62 €	à cloturer	
09008	REHAB BATIMENTS ECOLE ELEM AUNAY SUR ODON	3 000 000,00 €	2 482 887,97 €	489 257,40 €	10 605,02 €	2 982 750,39 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 982 750,39 €	à cloturer	
09005	ACQ IMMEUBL 5 RUE DU 12 JUIN	476 000,00 €	279 655,08 €	128 944,62 €	30 579,40 €	439 179,10 €	36 820,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	439 179,10 €	à cloturer	
12	REEMPLACEMENT DE MATS DE + DE 30 ANS	11 800,00 €	0,00 €		59 500,00 €	59 500,00 €	0,00 €		11 000,00 €	11 000,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €	71 300,00 €	
01145	AMENAGEMENT URBAINS : Aménagement du bas de la rue de CAEN	750 000,00 €	35 356,65 €		676 947,12 €	712 303,77 €	26 143,46 €		0,00 €	26 143,46 €				738 597,99 €	à cloturer
9017	ACCESSIBILITE REHABILITATION EXTENSION DU CINEMA	2 655 200,00 €	2 062,13 €	136 175,50 €	333 137,99 €	471 375,62 €	2 193 825,08 €	0,00 €	0,00 €	2 193 825,08 €				2 665 200,00 €	
09023	MISE EN CONFORMITE CRECHE PARENTALE y compris acquisition immobilière et relogement à Bauquay	761 230,00 €	81 744,27 €	68 809,00 €	226 880,49 €	377 433,76 €	41 928,51 €	- €	341 866,00 €	383 794,51 €	- €			761 228,27 €	
09030	REQUALIFICATION PLACE MARCHÉ	110 400,00 €	1 800,00 €			1 800,00 €	35 880,00 €		72 720,00 €	108 600,00 €				110 400,00 €	20 % des dépenses de démolition (déconstruction dépollution)
		10 192 030,00 €				7 229 934,22 €	2 334 597,95 €	0,00 €	425 586,00 €	2 760 183,95 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €	9 959 161,68 €	

Cofinancement des opérations

opération	LIBELLES OPERATIONS PLURIANNUELLES ACTUELLES	TOTAL AP	DETR	DSIL	Fonds verts	FNADT	Leader	Contrat de territoire Régional	Contrat de territoire Départemental	Amendes de police	CAF	SDEC	Autres co-financiers	FCTVA	Financements obtenus	fctva	coût réel supporté	TOTAL OPERATION
01145	AMENAGEMENT URBAINS : Aménagement du bas de la rue de CAEN	750 000,00 €	20%		X				X	X				14,9%	366 988,00 €	76 301,00 €	306 711,00 €	750 000,00 €
09021	2eme PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV	400 000,00 €							35%					16,4%	94 877,00 €	64 996,85 €	236 351,77 €	396 225,62 €
09008	REHAB BATIMENTS ECOLE ELEM AUNAY SUR ODON	3 000 000,00 €		44%										16,4%	814 100,00 €	490 096,52 €	1 683 468,22 €	2 987 664,74 €
09005	ACQ IMMEUBL 5 RUE DU 12 JUIN	476 000,00 €	15%											non	65 605,00 €		373 574,10 €	439 179,10 €
09017	ACCESSIBILITE REHABILITATION EXTENSION DU CINEMA	2 655 200,00 €	X		X	X		X	X				CNC	operation ht	1 713 253,00 €			
09023	MISE EN CONFORMITE CRECHE PARENTALE	761 230,00 €					X		X		X			16,4%	384 882,00 €	85 175,00 €	291 173,00 €	761 230,00 €
09016	REQUALIFICATION PLACE MARCHÉ	110 400,00 €																
x	Subvention demandée ou financement possible (en fonction du niveau d'avancement de l'opération)														3 439 705,00 €	716 569,37 €	2 891 278,09 €	5 334 299,46 €

opération	LIBELLES OPERATIONS PLURIANNUELLES CLOSES	TOTAL AP	COUT TTC	observation	Financements obtenus	fctva	coût réel supporté	TOTAL OPERATION	PART COFINANCEE
04200	AMENAGEMENT SECURITE DANVOU LA FERR	563 400,00 €	540 964,53 €	clôturée	174 076,12 €	88 739,82 €	278 148,59 €	540 964,53 €	48,6%
01160	CONSTRUCTION CENTRE SECOURS AUNAY	287 400,00 €	284 070,95 €	clôturée	192 553,00 €	46 599,00 €	44 918,95 €	284 070,95 €	84,2%
09007	REHABILITATION STADE COMMUNAL	1 440 000,00 €	1 273 049,11 €	clôturée	642 155,90 €	208 830,98 €	422 062,23 €	1 273 049,11 €	66,8%
09013	PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV	165 000,00 €	114 705,90 €	à cloturer	- €	18 816,36 €	95 889,54 €	114 705,90 €	16,4%
09021	2eme PROG TRIENNAL RESEAUX EAUX PLUV	400 000,00 €	396 225,62 €	à cloturer	94 877,00 €	64 996,85 €	236 351,77 €	396 225,62 €	40,3%
09019	SKATE PARK	117 540,00 €	117 540,00 €	à cloturer	79 431,00 €	19 281,26 €	18 827,74 €	117 540,00 €	84,0%
09008	REHAB BATIMENTS ECOLE ELEM AUNAY SUR ODON	2 982 750,39 €	2 982 750,39 €	à cloturer	814 100,00 €	493 781,88 €	1 674 868,51 €	2 982 750,39 €	43,8%

Budget Principal - Etat de la dette au 31 décembre 2025

Somme empruntée empruntée	Libellé de l'emprunt	commune déléguée	Organisme prêteur	Taux	Capital restant dû fin 2024	2025			Capital restant dû fin 2025	ECHEANCES 2026			Capital restant dû fin 2026	dernière échéance	classe GESSLER	Observation
						Capital	Intérêt	Échéance		Capital	Intérêt	Échéance				
750 000,00 €	DIVERS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	Aunay sur Odon	CREDIT AGRICOLE	3.98	187 500,00 €	37 500,00 €	6 902,81 €	44 402,81 €	150 000,00 €	37 500,00 €	5 410,32 €	42 910,32 €	112 500,00 €	2029	A1	
93 500,00 €	CONSTRUC 2 CLASSES MATERNELLE AUNAY	Aunay sur Odon	CREDIT AGRICOLE	3.13								0,00 €	0,00 €	2021	A1	
780 973,58 €	AMENAGEMENT ECOLE PRIMAIRE REFINANCEMENT	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	2.13	329 091,67 €	54 384,59 €	6 577,17 €	60 961,76 €	274 707,08 €	55 552,26 €	5 409,50 €	60 961,76 €	219 154,82 €	2030	A1	
550 000,00 €	DIVERS TVX INVESTIS REFINANCEMENT	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	1.44	112 500,00 €	50 000,00 €	1 350,00 €	51 350,00 €	62 500,00 €	50 000,00 €	630,00 €	50 630,00 €	12 500,00 €	2027	A1	
100 000,00 €	ECOLE PRIMAIRE TRVX DERNIERE TRANCH	Aunay sur Odon	LA BANQUE POSTALE	1.46	20 454,45 €	9 090,92 €	248,86 €	9 339,78 €	11 363,53 €	9 090,92 €	116,14 €	9 207,06 €	2 272,61 €	2027	A1	
232 500,00 €	BAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMNT	Bauquay	CAISSE D'EPARGNE	2.28	132 281,60 €	11 591,37 €	2 917,39 €	14 508,76 €	120 690,23 €	11 857,93 €	2 650,83 €	14 508,76 €	108 832,30 €	2035	A1	
55 000,00 €	BAUQUAY PROGRAMME INVESTISSEMENT	Bauquay	CAISSE D'EPARGNE	2.30	33 308,99 €	2 695,67 €	766,11 €	3 461,78 €	30 613,32 €	2 757,67 €	704,11 €	3 461,78 €	27 855,65 €	2035	A1	
15 000,00 €	DANVOU TRVX COMMUNE	Danvou la Ferrière	CREDIT AGRICOLE	3.43								0,00 €	0,00 €	2022	A1	
137 204,12 €	Plessis Grimoult	Le Plessis Grimoult	CREDIT FONCIER	3.00	13 353,42 €	6 561,87 €	674,87 €	7 236,74 €	6 791,55 €	6 791,55 €	324,48 €	7 116,03 €	0,00 €	2026	A1	
170 000,00 €	ACQUISITION AMELIOR MAISON PLESSIS	Le Plessis Grimoult	CAISSE DES DEPOTS	3.80	119 374,25 €	3 133,67 €	4 536,23 €	7 669,90 €	116 240,58 €	3 497,15 €	3 719,70 €	7 216,85 €	112 743,43 €	2048	A1	
1 227 000,00 €	REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE D'AUNAY/ODON	Aunay sur Odon	CAISSE D'EPARGNE	1.75	1 116 570,00 €	49 080,00 €	19 217,88 €	68 297,88 €	1 067 490,00 €	49 080,00 €	17 714,81 €	66 794,81 €	1 018 410,00 €	2047	A1	
388 577,00 €	ACQUISITION REHABILITATION EXTENSION 5 RUE DU 12 JUIN	Aunay sur Odon	LA BANQUE DES TERRITOIRES	2.30	388 577,00 €	12 952,57 €	14 939,07 €	27 891,64 €	375 624,43 €	12 952,57 €	13 522,48 €	26 475,05 €	362 671,86 €	2054	A1	
458 900,00 €	REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE D'AUNAY/ODON	Aunay sur Odon	LA BANQUE DES TERRITOIRES	2.30	458 900,00 €	15 296,67 €	16 131,72 €	31 428,39 €	443 603,33 €	15 296,67 €	15 082,51 €	30 379,18 €	428 306,66 €	2054	A1	
221 380,00 €	REHABILITATION RESEAU PLUVIAL PROGRAMME 2	Aunay sur Odon	LA BANQUE DES TERRITOIRES	2.10	221 380,00 €	4 427,60 €	7 782,18 €	12 209,78 €	216 952,40 €	4 427,60 €	6 074,67 €	10 502,27 €	212 524,80 €	2074	A1	
277 564,00 €	AMENAGEMENT RUE DE CAEN	Aunay sur Odon	LA BANQUE DES TERRITOIRES	2.20					277 564,00 €	11 102,56 €	7 771,79 €	18 874,35 €	266 461,44 €	2050	A1	
537 908,00 €	REHABILITATION EXTENSION CINEMA PARADISO	Aunay sur Odon	LA BANQUE DES TERRITOIRES	2.20						0,00 €	0,00 €	0,00 €	537 908,00 €	2056	A1	
263 857,00 €	MISE EN CONFORMITE EXTENSION DE LA CRECHE	Aunay sur Odon	LA BANQUE DES TERRITOIRES	2.20					263 857,00 €	8 795,23 €	5 541,00 €	14 336,23 €	255 061,77 €	2055	A1	
	TOTAL			2,48%	3 133 291,38 €	256 714,93 €	82 044,29 €	338 759,22 €	3 417 997,45 €	278 702,11 €	84 672,34 €	363 374,45 €	3 677 203,34 €			

Régie de l'assainissement - Etat de la dette au 31 décembre 2025 (dette transférée à Pré-Bocage Intercom)

Somme empruntée empruntée	Libellé de l'emprunt	commune déléguée	Organisme prêteur	Taux	Capital restant dû fin 2024	2025			Capital restant dû fin 2025	PBI 2026			Capital restant dû fin 2026	dernière échéance	classe GESSLER	Observation
						Capital	Intérêt	Échéance		Capital	Intérêt	Échéance				
298 036,00 €	Avance 20% du programme 1 de réhabilitation des réseaux	Aunay sur Odon	Agence de l'Eau Seine Normandie	0,00	238 428,80 €	19 869,07 €	- €	19 869,07 €	218 559,73 €	19 869,07 €			198 690,67 €	2037	A1	
600 000,00 €	Avance 20% du programme 2 de réhabilitation des réseaux	Aunay sur Odon	Agence de l'Eau Seine Normandie	0,00	480 000,00 €	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	440 000,00 €	40 000,00 €			400 000,00 €	2038	A1	
1 150 000,00 €	Prêt programme 2 de réhabilitation des réseaux	Aunay sur Odon	La Banque des Territoires	livret A + 0,4	1 150 000,00 €	9 047,97 €	39 100,00 €	48 147,97 €	1 140 952,03 €	9 047,97 €	39 100,00 €	48 147,97 €	1 131 904,06 €	2073	A1	
450 000,00 €	Prêt programme 1 de réhabilitation des réseaux (prêt signé versé en 2024)	Aunay sur Odon	La Banque des Territoires	livret A + 0,4	450 000,00 €		4 063,10 €	4 063,10 €	450 000,00 €	9 000,00 €	9 261,00 €	18 261,00 €	441 000,00 €	2075	A1	
2 498 036,00 €					2 318 428,80 €	68 917,04 €	43 163,10 €	112 080,14 €	2 249 511,76 €	77 917,04 €	48 361,00 €	66 408,97 €	2 171 594,73 €			

Régie de l'eau potable - Etat de la dette au 31 décembre 2025 (dette transférée au Syndicat d'Adduction d'Eau du Pré-Bocage)

Somme empruntée empruntée	Libellé de l'emprunt	commune déléguée	Organisme prêteur	Taux	Capital restant dû fin 2024	2025			Capital restant dû fin 2025	SAEPB 2026			Capital restant dû fin 2026	dernière échéance	classe GESSLER	Observation
						Capital	Intérêt	Échéance		Capital	Intérêt	Échéance				
1 514 947,00 €	Prêt programme 2 de réhabilitation des réseaux	Aunay sur Odon	La Banque des Territoires	livret A + 0,4	1 484 648,06 €	30 298,94 €	50 478,03 €	80 776,97 €	1 454 349,12 €	30 298,94 €	30 541,33 €	60 840,27 €	1 424 050,18 €	2073	A1	
	Prêt programme 1 de réhabilitation des réseaux (prêt signé versé en 2024)	Aunay sur Odon	La Banque des Territoires	livret A + 0,4	355 024,00 €	7 100,48 €	11 829,48 €	18 929,96 €	347 923,52 €	7 100,48 €	7 306,39 €	14 406,87 €	340 823,04 €	2074	A1	
1 514 947,00 €					1 839 672,06 €	37 399,42 €	62 307,51 €	99 706,93 €	1 802 272,64 €	37 399,42 €	37 847,72 €	75 247,14 €	1 764 873,22 €			